

Abonnements par la poste:

Table with subscription rates for Canada, E.-UNIS, and UNION POSTALE, including daily and weekly editions.

LE DEVOIR

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration

430 EST NOTRE-DAME

TELEPHONE: HARbour 1241*

SERVICE DE NUIT:

Administration: HARbour 1243

Rédaction: HARbour 3679

Cérant: HARbour 4897

Au retour de la Louisiane

Un grief qu'il faut faire disparaître

Le magnifique article de M. l'abbé Groulx, les discours prononcés l'autre dimanche par les délégués acadiens, ont déjà renseigné le public sur l'extraordinaire voyage que nous venons de faire...

Mais cela, c'est la besogne de demain. En reprenant la plume au Devoir, c'est autre chose que nous voulons dire; c'est un grief que nous voulons formuler...

Et l'on verra que ceci ne s'éloigne guère de nos impressions louisianaises.

Nous revenons donc de là-bas franchement surpris, extrêmement heureux, d'y avoir découvert l'existence d'une aussi vigoureuse vitalité française, d'avoir si souvent, à deux mille milles de chez nous, entendu parler le français...

Un petit papier du gouvernement canadien, qui disait tout simplement ceci:

NOTICE

National Revenue, Canada, Customs and Excise Divisions Regulations Require:

All hand baggage, packages, bundles, etc., must be opened and accessible for customs inspection at 7:00 a. m.

Pas un mot de français!

Pourquoi? Les deux langues sont officielles chez nous: pourquoi ne pas les mettre côte à côte sur ce bout de papier? Et, pas plus que les Anglo-Canadiens ne sont tenus de savoir le français, les Franco-Canadiens ne sont obligés de savoir l'anglais...

Or, il est maintenant clair comme le jour que ce fameux règlement no 68 — qui mérite de passer à la postérité — n'existe pas. Il n'est fait mention ni dans Bourinot, ni dans Beauchesne d'un tel règlement no 68. Il n'a jamais existé que dans l'imagination batailleuse de ceux qui l'ont invoqué.

Ces choses ont plus d'importance que certains le peuvent d'abord croire.

L'idée qu'on se fait du Canada, à l'étranger, et les actes que cette idée commande, diffèrent largement selon que l'on se dit que le Canada est un pays anglais ou un pays bilingue.

Ne nous faisons point d'illusions sur le sujet: nous faisons partie, pour employer l'expression nouvelle, du Commonwealth des nations britanniques, nous avons le même souverain que les Anglais. Les étrangers en concluent très facilement que nous sommes un pays anglais, où tout doit naturellement s'accommoder aux modes anglaises.

Il n'est pas facile de prouver à ces étrangers que nous représentons une force réelle, en vigoureuse croissance. D'abord, on n'a pas toujours le temps de faire un cours d'histoire et de géographie humaine; puis, on risque toujours d'être, dans sa propre cause, un témoin suspect.

Le moindre petit papier officiel offre une toute autre éloquence. Il atteste l'existence d'un état de choses qui suppose une brillante tradition ou une force actuelle, sinon les deux à la fois. Un historien de grande valeur nous confessait un jour que rien n'avait paru ému par l'un de ses interlocuteurs d'Europe, historien lui-même, que la rapide exhibition de notre timbre-poste bilingue.

La simple constatation de ce fait oriente les esprits vers un ordre de réflexions nouvelles, leur fait voir sous un autre angle les problèmes de chez nous, les prédispose à accepter avec une plus large bienveillance nos démonstrations et nos thèses.

Ne laissons donc passer aucune occasion d'exiger de la littérature officielle bilingue.

Nous ne ferons point au ministre actuel grief du bout de papier unilingue dont nous nous plaignons: il est probablement l'héritier d'une mauvaise tradition.

Mais il peut se donner l'honneur de rompre avec cette tradition.

Et nous comptons qu'il ne tardera point à le faire.

Omer HEROUX

Chronique

Radios

Mes voisins de gauche écoutent un discours. Mes voisins de droite, une chanteuse. Le discours s'allonge, monotone, indistinct, couvert par des clameurs qui ressemblent aux cris d'une foule à une partie de hockey. Je ne saisis pas les paroles de l'orateur, le mur les déforme, mais les sons quand même assez violents me percent les oreilles, m'agacent, m'empêchent de lire. Je quitterais bien le salon et monterais en haut dans le boudoir, mais le boudoir touche le mur de droite, et la chanteuse en ce moment clame: My Rosary! en arrière de...

MM. Bennett et King ont mérité la censure

Dans l'incident provoqué par les onze députés qui ont refusé de voter, ce sont eux qui proposaient la violation des règlements de la Chambre — M. Irvine déclare que le président aurait dû "nommer" le premier ministre et le chef de l'opposition — En proposant d'amender les règlements M. Henri Bourassa établit que le fameux règlement 68 n'existe pas — On a pris le Pirée pour un homme — La motion du député de Labelle est vivement débattue et, finalement, le débat est ajourné

LE "STATU QUO" DEMEURE; C'EST-A-DIRE QUE LES DEPUTES A LEUR PLACE NE SONT PAS TENUS DE VOTER

(Par Emile Benoist)

Ottawa, 28. — Les Communes ont passé presque tout l'après-midi à débattre la motion dont M. Henri Bourassa, député de Labelle, avait donné avis dès mercredi dernier, à propos du droit qu'ont les députés de s'abstenir, tout en demeurant en Chambre, de voter sur n'importe quelle mesure.

Un fait ressort surtout du débat. C'est que M. Bourassa et le petit groupe de députés d'extrême gauche qui furent menacés, un soir de la semaine dernière, des foudres présidentielles, étaient dans leur droit, si bien dans leur droit que le premier ministre, le chef de l'opposition, l'ancien ministre de la Justice, M. Lapointe, et plusieurs autres de la droite conservatrice et de la gauche libérale, ont dû en faire modestement l'aveu.

Pourtant le premier ministre, le chef de l'opposition, le whip conservateur, le whip libéral, mardi soir, le 21 avril, en invoquant le règlement no 68, demandaient ni plus ni moins au président de "nommer" ces députés récalcitrants, qui refusaient de voter sur l'amendement à l'adresse en réponse au discours du trône.

Le règlement no 68! Le règlement no 68! Il importait de faire respecter le règlement no 68, l'important règlement no 68, celui qui pose qu'un député présent en Chambre, au moment de la mise aux voix d'une question, doit voter.

Or, il est maintenant clair comme le jour que ce fameux règlement no 68 — qui mérite de passer à la postérité — n'existe pas. Il n'est fait mention ni dans Bourinot, ni dans Beauchesne d'un tel règlement no 68. Il n'a jamais existé que dans l'imagination batailleuse de ceux qui l'ont invoqué.

Le règlement no 68, c'est désormais le règlement croquemite, dont les whips pourront se servir pour effrayer et rendre dociles des députés naïfs et quelque peu récalcitrants.

Le premier ministre, le chef de l'opposition, le whip conservateur et le whip libéral ont pris, comme on dirait, le Pirée pour un homme. Les uns et les autres, doctes parlementaires, sont supposés connaître les règlements. Ils n'en ont pas moins pris un simple commentaire de juriste — et suranné encore le com-

consillé, et sermonné de mon mieux.

Tout de même, que devenir si nous n'êtes plus libre d'avoir le silence chez vous, si les voisins débloquent leur musique à pleins bras sur vos murs, et si cette musique, indigne du nom, est à rendre fou? si elle chasse les idées? si elle empêche le livre que vous lisez d'être intelligible?

Et mes voisins de gauche, et mes voisins de droite écoutent quelque chose de grand, de tonitruant, du matin à huit heures, au soir, à des heures indues. Je m'endors! ou sur du jazz, ou bien aux accents nasaux de deux vaudevillistes en train de dire des sottises, en claquant des semelles, ou de deux fanfares aux cuivres se contredisant.

Il paraît que c'est merveilleux d'avoir un radio, que c'est gai, que c'est superbe! Je suis sceptique. Il n'en entrera pas chez moi.

Honnî soit qui mal y pense! L'énergumène, chez le voisin de gauche, parle encore; la soprano s'éveille à droite sur de vieilles rengaines.

Qui me délivrera des radios des autres, qui me dédommagera du beau silence perdu?

Michelle LE NORMAND

Bloc-notes

A nos amis

Nous prions tous les amis qui ont fait avec nous le voyage de la Louisiane de nous communiquer le plus de documents et de renseignements possible sur ce pèlerinage. Nous voulons constituer sur ce voyage, qui aura des suites importantes, un riche dossier.

Le "Document"

Beaucoup de choses seront sans doute publiées à propos de ce voyage en Louisiane. Nous tenons à dire tout de suite que nous éditerons sûrement à ce sujet un numéro spécial du Document, qui contiendra d'importantes informations sur le voyage lui-même et sur les réflexions qu'il a suggérées. Nous en reparlerons bientôt.

O. H.

mentaire puisqu'il remonte à 1884 — pour un règlement de la Chambre. Ce commentaire valait jusqu'à la dernière révision, en 1927, des règlements de la Chambre des Communes du Canada. Il ne signifie plus rien aujourd'hui.

Mais si encore les intéressés l'avaient invoqué à titre de commentaire? Non, c'est bien comme règlement qu'ils l'ont sorti, l'ont soumis au président, qui l'a accepté comme tel.

C'est à la lumière de ce règlement-commentaire que le président est revenu sur une décision qu'il avait bel et bien rendue contre des députés qui refusaient de voter, qu'il a menacé de "nommer" ces mêmes députés, de les faire expulser par un non moindre personnage que le sergent d'armes.

Les députés en question étaient parfaitement dans leur droit en refusant de voter, non seulement ne violaient-ils aucune règle mais ils respectaient les règlements alors que ceux qui les dénonçaient violemment se trouvaient être les violeurs.

La motion de M. Bourassa n'a pas été votée. Le premier ministre y a accroché un amendement, et M. Euler, ancien ministre du revenu national, un sous-amendement.

L'amendement Bennett comporte la reconnaissance claire et nette de l'erreur de l'autre soir. Le premier ministre veut faire amender la motion — qui avait surtout pour but d'amorcer un débat — de façon à ce qu'il n'ait plus à être invoqué pour forcer de voter pareil règlement, c'est donc qu'il n'existe pas à l'heure actuelle. Mais le premier ministre a fait une admission bien plus explicite, de même que le chef de l'opposition d'ailleurs.

Le sous-amendement Euler demande que toute la question soit référée à un comité de la Chambre. Celui-ci pourrait juger de l'opportunité d'obliger les députés à voter ou de les autoriser à s'abstenir quand bon leur semble, juger aussi de l'opportunité d'adopter à Ottawa le mode voté qui est en usage aux Communes de Londres. Car, au cours du débat il a été longuement question de cela. MM. Mackenzie King et Bennett en ont surtout parlé.

Enfin, le débat a été ajourné à la demande du premier ministre. Il n'est guère probable qu'il soit rouvert à cette session-ci. Les choses restent donc dans l'état où elles étaient et les députés qui voudront s'abstenir de voter n'ont pas à craindre le règlement no 68.

Nous résumons substantiellement le débat.

M. HENRI BOURASSA

Tout de suite après l'ouverture de la séance, le député de Labelle présente le projet de modification aux règlements dont il avait donné avis, jeudi dernier. Il s'agit d'ajouter à l'article neuvième des règlements le paragraphe suivant: "Lors de toute mise aux voix, un député n'est pas obligé de voter."

Cet amendement n'innove pas. Il ne fait qu'éclaircir les choses et il sera de nature à éviter la répétition du petit incident de la semaine dernière.

Fait à constater d'abord: c'est qu'il n'a jamais existé et qu'il n'existe pas de règlement disant qu'un député présent en Chambre, au moment d'une mise aux voix, a le devoir de voter ou le droit de s'abstenir.

Ce que l'on a invoqué comme le règlement 68 n'est pas et n'a jamais été un règlement. Ce n'est qu'un renvoi qui se trouve dans Bourinot, à l'article 9 des règlements, et que M. Beauchesne a reproduit dans son ouvrage de codification. Le renvoi 68 n'est pas autre chose qu'un commentaire du règlement no 9. Le whip libéral, M. Pierre-F. Casgrain, a pris le commentaire pour le règlement.

Le commentaire en question, à l'époque où sir John Bourinot le faisait, en 1884, était absolument juste en regard des pratiques des parlements britanniques et canadiens en 1884. Il n'est pas difficile de démontrer qu'il ne peut plus s'appliquer aux règlements du parlement canadien tels qu'ils ont été révisés en 1927.

En 1867, le parlement canadien adoptait ses premiers règlements. Il n'y avait fait aucune mention du droit des députés à voter ou à ne pas voter. Il en fut de même pour tous les règlements votés par la suite, y compris ceux de 1927.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande."

Cet article, ce règlement, s'offre comme le fondement même de tous les règlements parlementaires que nous avons eus. Nos règlements de 1867 ne faisaient cependant aucune distinction, quant au temps, à propos des règlements britanniques qui s'appliquaient chez nous.

En 1879, un ministre du gouvernement Macdonald, M. Caron, demandait que le vote d'un député, sur le fameux bill du Pacifique, fut annulé parce que ce député avait paillé. Sir John s'opposa à la demande de son propre ministre, en disant que tout député présent en Chambre, si on l'en priait, était obligé de donner son vote, que pour ne pas être obligé de voter un député qui avait paillé devait se retirer de la Chambre. C'était alors la coutume britannique.

Il s'ensuit donc que si cette coutume existait encore, les députés qui ne votent pas parce qu'ils ont paillé se trouveraient à violer ce que l'on a invoqué l'autre jour comme un règlement mais qui n'est en réalité qu'une coutume.

Mais en 1906, les Communes britanniques révisèrent leurs règlements et ils y ajoutèrent l'article suivant: "Un député peut voter, lors d'une mise aux voix, même s'il n'a pas compris la question qui est posée"; et cet autre article: "Un député n'est pas obligé de voter".

M. Bourassa remarque que son amendement comporte exactement la même chose que ce dernier article.

Cette révision britannique n'aurait affecté cependant pas le Parlement canadien parce que lui-même, en 1906 également, revisait ses règlements et il inscrivait comme premier article: "Dans tous les cas non prévus ci-dessous ou par des règlements sessionnels ou autres, cette Chambre suit les usages et coutumes de procédure de la Chambre des Communes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande qui étaient en vigueur au 1er juillet 1867."

L'ancien greffier des Communes canadiennes, en rééditant Bourinot à cette occasion, note que la révision des règlements d'Ottawa, en 1906, avait précisément, pour but d'apporter les nouveaux règlements de Londres de s'appliquer ici. M. Beauchesne, dans sa première édition des commentaires du code, a donc eu raison de répéter le commentaire de Bourinot que l'on a pris pour un règlement. C'est le renvoi no 68. Le renvoi 69, dans la même édition de Beauchesne, note encore que le règlement britannique qui permet à un député de s'abstenir de voter ne s'applique pas aux Communes canadiennes. C'était exact au moment de cette première édition. Malheureusement ce commentaire se trouve encore reproduit dans l'édition de 1927 de l'ouvrage de M. Beauchesne. C'est ce commentaire que le whip libéral a pris pour le règlement.

Pareille erreur est parfaitement excusable, d'autant plus qu'elle n'était pas voulue. Il convient tout de même de se rappeler que ni sir John Bourinot, ni M. Beauchesne, si bons juristes qu'ils soient, ne sont le Parlement. Leur opinion ne peut être substituée à la volonté du Parlement.

En 1927, les Communes canadiennes changèrent d'attitude et, révisant leurs règlements, elles modifièrent d'abord le premier, qui se lit maintenant comme suit: "Dans tous les cas non prévus ci-dessous ou par des règlements sessionnels ou autres, cette Chambre suit les usages et coutumes de procédures de la Chambre des Communes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, tels qu'ils sont en vigueur et en tant qu'ils lui sont applicables."

C'était un retour à l'esprit des règlements de 1867. Il ne s'agissait plus d'appliquer aux Communes canadiennes les règlements britanniques antérieurs à 1867 mais les règlements britanniques tels qu'ils s'appliquent la-bas.

L'ancien président, M. Rodolphe Lemieux, a pu se fonder là-dessus pour rendre les décisions dont on a déjà parlé à propos du droit d'un député à ne pas voter tout en restant à sa banquette.

Autrefois il n'y avait que deux grands partis et les whips de l'un et de l'autre faisaient voter leurs députés dans le sens du parti. C'est changé. Avec l'extension du vote populaire, qui est maintenant reconnu aux femmes elles-mêmes, le régime des deux partis ne convient pas à tous ceux et à toutes celles qui ont droit de voter.

De nouveaux partis sont nés et que la chose soit ou non agréable aux deux partis anciens, elle n'en existe pas moins et il faut en tenir compte. Les nouveaux partis ont le droit d'exprimer leurs opinions par des motions différentes de celles du gouvernement ou du chef de l'opposition officielle. C'est le droit des députés de ces nouveaux partis de ne pas voter, s'ils le jugent à propos, sur une motion conservatrice ou une motion libérale. Une telle motion ne peut-elle contenir à la fois des choses qu'ils admettent et des choses qu'ils n'admettent pas? Il peut arriver que les groupes nouveaux ne puissent exprimer nettement leur opinion qu'en s'abstenant de voter. L'abstention n'a-t-elle pas une signification?

M. Bourassa explique que pour sa part il n'a pas voulu voter sur l'amendement Mackenzie King parce que cet amendement contenait précisément des choses qui lui conviennent en même temps que d'autres choses qui ne lui conviennent pas. Pouvait-il voter par un oui ou par un non?

Le député de Labelle termine en disant que son amendement ne comporte qu'une partie du règlement que les Communes britanniques se sont donné en 1906. Il laisse tomber l'autre partie parce qu'il ne considère pas qu'il soit nécessaire de dire qu'un député a le droit de voter, même s'il ne sait pas la question qui se pose.

M. BENNETT

Le premier ministre remercie d'abord M. Bourassa d'avoir pris la peine de préparer un exposé si clair et si précis de l'histoire des règlements parlementaires.

Il est vrai qu'il y avait autrefois un règlement aux Communes britanniques qui obligeait les députés présents en Chambre à voter; que pour les raisons indiquées par M. Bourassa, ce règlement a été abrogé en 1906 pour être remplacé par un autre qui permet à un député de s'abstenir de voter.

Une autre raison du changement, c'est la confusion à laquelle donnait lieu le mode du vote aux Communes britanniques, les députés sortant dans les couloirs pour rentrer ensuite soit par la droite, soit par la gauche selon qu'ils voulaient voter ou non. La multiplication des partis, alors qu'il n'y avait que deux couloirs, a causé bien des embarras. Le vieux règlement subsistait toujours mais il n'était pas très scrupuleusement observé. A cause des inconvenients résultant du vote, bien des députés ne votaient pas. C'est cet état de choses qui a fini par déterminer l'adoption du règlement de 1906.

Mais les conditions ne sont pas les mêmes ici et M. Bennett considère qu'il est du devoir de tout député, quand il est présent en Chambre, au moment d'une mise aux voix, de voter sur la question posée. Si un député ne veut pas voter, il lui est loisible de se retirer avant que la question ne soit posée. Deux raisons à cela. D'abord le fait de ne pas voter tout en étant en Chambre cause de la confusion. Secondement, un député qui se trouve à sa banquette quand une question se pose doit comprendre qu'il est de son devoir de se prononcer. Un député ne représente pas que sa circonscription, son coin de pays mais le pays tout entier et comme tel il doit se prononcer sur les questions qui se posent. Si les dissidents considèrent qu'ils ont des opinions particulières à exprimer, leur est parfaitement loisible de le faire en présentant des motions, des amendements ou des sous-amendements.

Bien que les pairs ne soient pas reconnus par l'usage et la coutume parlementaire, il est passé dans l'usage que l'opinion des députés qui ont paillé puisse être inscrite dans les journaux de la Chambre. Il n'y a donc pas de raison pour qu'un député présent en Chambre ne se prononce pas au moment d'un vote. Si pour une raison ou pour une autre un député considère qu'il ne doit pas se prononcer sur une question en particulier, il n'a qu'à se retirer au moment où la question va se poser. M. Bennett dit qu'il lui est arrivé de le faire.

Le chef de l'opposition passe à autre chose. Aux Communes britanniques, avec 600 députés, un vote se prend en sept ou huit minutes. Aux Communes canadiennes, un vote prend de trente à quarante-cinq minutes. Dans l'intervalle entre le moment où les députés sont appelés en Chambre pour voter et le moment où la question est posée, ceux qui décident de ne pas se prononcer ont tout le temps voulu pour se retirer dans la coulisse. Il n'y a donc pas de raison pour que les députés canadiens soient autorisés à s'abstenir de voter quand ils sont en Chambre.

M. Bennett propose donc que le mot "pas" soit biffé dans l'amendement de M. Bourassa, de façon à se lire comme suit: "Lors de toute mise aux voix, un député est obligé de voter".

M. Charles Marclil

Le député de Bonaventure, qui est un ancien président de la Chambre, se préoccupe des pairs. Un député paillé ne peut le faire quand il a-t-on le forcer à le faire quand

même, malgré l'engagement qu'il a pris?

M. Bennett: "Je fais exception pour eux".

M. Marclil dit qu'il n'est pas fait mention des pairs ailleurs que dans le Hansard et le Hansard n'est pas considéré comme un procès verbal officiel.

M. Ernest Lapointe

Il n'y a pas de doute, dit-il, que le député de Labelle interprète correctement les règlements. D'après la propre admission du premier ministre, il n'y a pas de doute qu'une erreur a été commise et il s'agit maintenant de corriger cette erreur par l'adoption d'un nouveau règlement. Bien qu'il soit désirable que tous les députés votent sur les questions qui leur sont posées, il ne convient pas de voter un nouveau règlement aujourd'hui même. D'habitude les règlements de la Chambre sont changés ou amendés par un comité spécial. Il existe un comité de l'Orateur, qui pourrait étudier la question. M. Lapointe dit qu'il faisait partie de ce comité il appuierait probablement l'attitude du premier ministre. Cependant il n'est pas prêt, pour corriger l'erreur commise l'autre jour, à voter l'amendement qu'il propose au projet d'un nouveau règlement.

M. Robert Gardiner

Le chef des fermiers unis considère que M. Bourassa a suffisamment éclairé la situation. Il est de l'avis de M. Lapointe. La question devrait être référée à un comité.

L'extrême gauche n'a pas voulu voter sur l'amendement Mackenzie King parce que c'était un amendement partisan. Par la proposition qui vient de faire, le premier ministre semble vouloir permettre que pareil jeu se continue.

Jusqu'à présent les règlements de la Chambre ont été faits pour le jeu d'un système à deux partis. Les groupes d'extrême gauche protestent contre cela. Ce n'est pas qu'ils veulent éviter leur devoir de voter. Quand ils ont le devoir de voter, on peut être assuré qu'ils le feront. Mais par contre ils ne tiennent pas à prendre en considération des mesures qui ne sont inspirées que par la tactique partisane. Si la proposition du premier ministre est acceptée, les gens d'extrême gauche, quand de telles mesures seront soumises, se retireront en guise de protestation.

L'incident de mardi dernier? Le vote était pris; on comptait les voix. Le whip conservateur fit son observation au président qui rendit tout de suite sa décision: "D'après le règlement, les honorables députés peuvent s'abstenir de voter s'ils le jugent à propos". C'était une décision bel et bien rendue. Il n'y a pas le moindre doute à ce sujet. La décision est consignée au Hansard.

Qu'est-il arrivé après cela? Le whip conservateur et le whip libéral se mirent à protester, à invoquer un prétendu règlement no 68. Or ce règlement n'existait que dans leur imagination. Le premier ministre se mêla au débat en observant d'un ton grave qu'il n'avait jamais rien vu d'aussi grave se produire en Chambre, et que l'autorité présidentielle était déférée; que la Chambre devait faire respecter ses règlements; que le président devrait nommer les récalcitrants.

Tout cela n'aura servi qu'à prouver une chose, c'est que le premier ministre ne connaissait pas suffisamment ses règlements.

Pourquoi le président a-t-il changé sa décision? Nul ne le sait. Peut-être s'est-il laissé influencer par le premier ministre? En tout cas le président mérite d'être félicité d'avoir d'abord rendu une décision juste.

M. Gardiner annonce qu'il va s'opposer à l'amendement de M. Bennett et qu'en faisant cela il travaille peut-être dans l'intérêt même des gens qui siègent aujourd'hui à droite.

On demande des excuses

M. William Irvine, des fermiers unis, considère que ce sont le premier ministre et le chef de l'opposition qui auraient dû être nommés l'autre soir parce que ce sont eux qui ont cherché à violer les règlements.

Le groupe des fermiers - unis a droit à des excuses de leur part. Mais l'amendement que vient de présenter le premier ministre est déjà une suffisante amende honorable.

Un sous-amendement

M. Euler, ancien ministre du Revenu National, trouve que M. Bennett exagère. Aucune pratique parlementaire n'est en danger. Aux Communes britanniques les députés ne sont pas tenus de voter et l'institution n'est pas pour cela mise en péril.

M. Euler est opposé à la coercition en cette matière. Il peut arriver qu'un député ne se soit pas formé d'opinion sur une question. Si le règlement de coercition est voté, en ce cas plus facile pour un député de l'échouer, il n'aura qu'à sortir de la Chambre, même pas, à se cacher simplement derrière les rideaux de la coulisse. M. Euler termine en soumettant, en sous-amendement, que la question soit référée à un comité de la Chambre.

L'autre indépendant

M. A. W. Neil, député indépendant, ne veut pas d'un sous-comité. Si les députés ne peuvent pas régler une si petite question tout de suite, ils font aussi bien de s'en aller chacun chez soi. Pourquoi ne

(Suite à la 26me page)

Lettre d'Ottawa

M. Bennett escompte l'avenir

Si la santé, les forces et la durée du terme d'office qu'il lui faut lui sont accordées, toutes les classes reconnaîtront son mérite — Un discours passionné en réponse à M. Brown, de Lisgar, qui l'accuse d'avoir failli à ses promesses

Ottawa, le 29. — "Si la santé et les forces ne me manquent pas si l'obtiens le terme d'office qu'il faut le remplira mes promesses que j'ai faites et j'espère qu'un jour viendra où toutes les classes de notre société reconnaîtront que j'ai bien mérité d'elles".

C'est en ces termes que M. Bennett terminait, hier soir, aux Communes, un bref mais impétueux discours en réponse à un député libéral de l'Ouest, M. Brown, de Lisgar, qui venait de lui adresser d'amers reproches à propos de ses déclarations antérieures sur la situation dans les provinces de l'Ouest.

Après le débat sur la motion de M. Bourassa, comme il était proposé que la Chambre se forme en comité des subsides, M. Brown a ouvert les hostilités. On trouvera plus loin un résumé de son discours, de celui de M. Bennett ainsi que des discours de quelques autres députés.

MM. Brown et Bennett ont subi à tour de rôle le feu des interruptions. Un incident piquant a marqué le discours de M. Brown. Celui-ci citait du *Hansard*.

M. Armand Lavergne l'a interrompu pour lui faire observer, d'un ton autoritaire, que la chose est interdite par l'article 306 des règlements.

M. Armand Lavergne a dit qu'il n'existe pas. M. Brown a répliqué que le *Hansard* n'est pas un règlement, mais un recueil de règlements, et qu'il n'y a pas de "si".

M. Lavergne, par solidarité présidentielle, sans doute, n'avait pas voulu que M. Black fût seul à subir une mésaventure de ce genre.

Il ne serait pas possible d'expliquer autrement la méprise apparente de M. Lavergne, l'incident du règlement no 68, inventé par les whips, défendu par les chefs des deux grands partis venant à peine de se clore.

Dans la prochaine édition de son ouvrage, M. Beauséjour, pour la protection de la députation, devrait imprimer le texte des règlements en noir et le texte de ses commentaires en rouge.

M. Lavergne a pris la chose de haut. Il a dit qu'il maintenant sa décision et que si M. Brown n'en était pas content il pouvait en appeler à la Chambre. Ça ne devait cependant pas être le mot de la fin. Ce mot revenait à M. Brown.

Impetueux, le député de Lisgar a reproché à M. Lavergne que ce n'est vraiment pas la peine d'en appeler.

"J'avais fini de lire ma citation" Pour finir, M. Brown a présenté un amendement dont on trouvera le texte plus loin.

Un débat s'est engagé là-dessus et s'est poursuivi sans interruption jusqu'à l'ajournement de onze heures.

Plusieurs députés, à part M. Bennett, y ont participé, notamment MM. Martiat Rhéaume et L.-E. Parent.

Le règlement n'a jamais été observé. Le président: Le règlement est pourtant clair.

M. Brown: Il n'a jamais été observé. M. Gardiner: Le président voudrait-il lire l'article en question des règlements?

M. Gardiner: C'est l'article 306. M. Gardiner: Mais ce n'est pas un règlement.

M. Rinfret: Est-ce un règlement ou un commentaire? Le président: Il a été maintenu par les présidents précédents. On le sait bien.

M. Rinfret interrompit M. Brown, pour poser une question de privilège. L'article 306 n'est pas un règlement, mais un simple commentaire de M. Beauséjour.

M. Lavergne: Mais ces commentaires sont basés sur des décisions antérieures. Des voix: Non! non!

M. Lavergne: C'est ma décision. M. Bennett: Ce règlement a soulevé le contraire. Les présidents précédents ont toujours permis la lecture d'article de journaux.

M. Lavergne se fait autoritaire: Le commentaire de Beauséjour est très clair et c'est ma décision. Si l'honorable député n'en est pas satisfait, il peut en appeler.

Un point d'ordre M. Brown: A qui bon, j'avais fini de lire ma citation.

Le député libéral de Huron-Sud, M. MacMillan, part en ouragan: Je soulève un point d'ordre.

Depuis 1925 que je suis député, le président a toujours permis aux membres de lire des extraits de journaux, aux députés des deux côtés de la Chambre. Vous êtes la première à prendre avantage de votre position.

M. Lavergne: Pareille décision a été rendue dans le passé, et pour une raison très simple, aucune influence extérieure n'est permise.

Les députés sont ici pour exprimer leurs propres opinions. Je puis seulement réitérer la Chambre aux décisions précédentes et réitérer ma déclaration que c'est là ma décision.

M. Lapointe: Un député a sûrement le droit de citer des journaux à l'appui de sa thèse. C'est à toujours été permis, le me souviens. M. le président, que vous avez donné une décision semblable à la session d'urgence et que le premier ministre est intervenu. Vous aviez alors réservé votre décision.

M. Lavergne: Non, je n'ai pas réservé ma décision. J'ai simplement autorisé la lecture, de la citation avec le consentement unanime de la Chambre.

Je n'ai pas voulu être discourtois, et j'ai voulu au député de continuer la lecture. Tous les députés savent la raison de ce règlement. La Chambre doit être libre et indépendante des opinions extérieures. C'est ma décision, mais si la Chambre prend une attitude contraire, je m'y soumettrai.

M. Bennett: L'ancien ministre de la justice est justifiable de ce qu'il a dit. Les circonstances, j'ai combattu le règlement qui avait été interprété d'une façon trop étroite par le vice-président de la Chambre. Mais, aujourd'hui, le président attire l'attention du député de Lisgar sur le fait qu'il lit un article de journal relatant un ancien débat sur lequel la Chambre a déjà pris une décision.

Dans ce cas, le règlement s'applique. Si chaque décision de la Chambre doit être discutée par les journaux et l'attitude des députés commentée et si ces commentaires doivent être insérés au *Hansard*, où ironisons? Si cela se continue le *Hansard* sera rempli d'extraits de journaux.

Sans doute qu'au cours de certains débats, les raisonnements ont été renforcés par des citations d'articles de journaux. Mais si on permet, après un débat, d'inscrire au *Hansard* les commentaires des journaux, nous n'en finirons plus. C'est mon point de vue.

L'incident prend fin comme six heures sonnent et le président quitte le fauteuil. A 8 heures, M. Brown reprend son discours.

La politique financière du gouvernement est responsable de l'aggravation de la crise dans l'Ouest. Il reproche au ministre de l'agriculture de n'avoir de programme ni pour le présent ni pour l'avenir.

En terminant, il propose l'amendement suivant: Des députés de l'Ouest Les interpellations surgissent de tous côtés. C'est un feu d'artifice. M. Bennett essaie de son moyen ordinaire, de réduire ses interrupteurs par une période à sa façon.

La période ne démarre pas. M. Bennett finit sur une simple phrase, une phrase à effet par exemple: M. Stewart, ancien ministre de l'Intérieur, venait de lui rappeler les innombrables promesses de la campagne électorale.

"Et si ma santé, mes forces, ne me trahissent pas, si j'ai un terme d'office suffisant, ces promesses le sont accomplir. Un jour viendra où toutes les classes de la société reconnaîtront que j'ai bien mérité d'elles".

Des députés de l'Ouest Plusieurs autres députés de l'Ouest, notamment M. Robert MacKenzie, libéral (Assiniboia) et A. A. Mullins, conservateur, (Marquette) prononcèrent de brefs discours. Le premier voit tout en noir et le second tout en rose.

Il suit deux députés québécois, M. Martial Rhéaume, député libéral de Saint-Jean-Berville et M. L.-E. Parent, député libéral de Terrebonne.

M. Rhéaume Le député de Saint-Jean-Berville remarque que depuis l'élection de l'an dernier, chaque fois que des députés de la droite et les ministres ont eu l'occasion de parler en public, ils ont senti le besoin de dire que le premier ministre n'avait pas fait à la tâche.

En tout cas, la seule promesse qu'il ait tenue c'est la convocation d'une session d'urgence.

Le premier ministre a parcouru le pays en 1930, promettant la prospérité aux cultivateurs au moyen de la protection.

La protection a commencé en septembre. En quoi les cultivateurs ont-ils bénéficié? La protection n'a aidé qu'aux manufacturiers et aux capitalistes.

On a demandé au ministre de l'Agriculture s'il avait une politique à annoncer. Il a répondu qu'il n'y avait rien de définitif. Ça n'est pas encourageant pour la classe agricole.

Aider le cultivateur, c'est un bon moyen de remédier au chômage, car beaucoup de cultivateurs sont fêtés d'aller s'établir dans les villes lorsqu'ils ne peuvent vivre sur la terre.

L'ouvrier est prêt à payer un prix raisonnable pour les produits de la campagne, car il comprend que si le cultivateur a de l'argent il achète les produits manufacturés. L'ouvrier veut vivre et laisser vivre.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour les cultivateurs, pour l'ouvrier? Les augmentations du tarif du mois de septembre ont protégé le manufacturier et le capitaliste bien plus qu'elles n'ont remédié à la situation.

M. L.-E. Parent Le député de Terrebonne s'étonne de ce que les débats sur l'agriculture partie du temps sur la situation qui existe dans une certaine partie du pays, l'Ouest. On a parlé du prix du blé, de la vente du blé, de la situation financière d'un grand nombre d'agriculteurs de l'Ouest.

Il y a des agriculteurs ailleurs que dans l'Ouest. Il n'y a pas que dans l'Ouest où la culture souffre de la crise.

Terrebonne est un comté rural qui compte un certain nombre d'industriels et de manufacturiers. Il y a aussi des commerçants. Les cultivateurs de Terrebonne souffrent comme tous les autres de la mévente de leurs produits.

Le gouvernement actuel leur a promis monts et merveilles mais rien n'a encore été accompli.

La Chambre s'ajourne à 11 heures. Emile BENOIST

Les princes anglais rentrent à Windsor Windsor, 29. (S.P.A.) — Le prince de Galles et son frère, le prince George, sont arrivés à Windsor, jeudi, à une heure cet après-midi.

Le prince de Galles, accompagné de son frère, le prince George, sont arrivés à Windsor, jeudi, à une heure cet après-midi. Ils ont passé la nuit à Windsor et se dirigeront ensuite vers Londres.

Le prince de Galles, accompagné de son frère, le prince George, sont arrivés à Windsor, jeudi, à une heure cet après-midi. Ils ont passé la nuit à Windsor et se dirigeront ensuite vers Londres.

Le prince de Galles, accompagné de son frère, le prince George, sont arrivés à Windsor, jeudi, à une heure cet après-midi. Ils ont passé la nuit à Windsor et se dirigeront ensuite vers Londres.

MM. Bennett et King...

(Suite de la 1ère page) pas laisser les députés libres de voter ou de ne pas voter? Cela concerne chacun.

M. Armand Lavergne Le vice-président de la Chambre est de l'avis du premier ministre. Un député présent en Chambre au moment d'un vote doit se prononcer.

Le chef de l'opposition M. MacKenzie King est surpris de la motion de M. Bourassa. Celui-ci a prouvé assez clairement que son attitude de l'autre soir était justifiée.

Pourquoi alors une motion pour faire reconnaître aux députés un droit qu'ils ont déjà? L'occasion ne serait-elle pas favorable de considérer s'il ne serait pas opportun d'adopter à Ottawa le même mode de vote qu'à Londres: les députés sortant d'abord dans les coulisses pour rentrer soit par la droite, soit par la gauche selon que leur vote est positif ou négatif.

Les députés qui ne voudraient pas voter n'auraient qu'à demeurer à leurs banquettes. Le mode de vote britannique sauverait beaucoup de temps.

Le chef de l'opposition se prononce en faveur du sous-amendement de M. Euler. Il considère qu'un comité de la Chambre devrait examiner sérieusement cette question.

Encore M. Bennett Le premier ministre parle une deuxième fois et assez longuement. Il conclut en disant que le sous-amendement ne lui convient pas.

Il ne voit pas qu'il appartienne à un comité de dire si les députés doivent être tenus de voter quand ils sont en Chambre et qu'une question est mise aux voix. Quant au mode d'enregistrer le vote, c'est autre chose et le gouvernement est disposé à entendre et à prendre en très sérieuse considération les suggestions qui peuvent lui être faites.

En réponse à une interpellation, le premier ministre dit que les députés paillés pourraient expliquer de la même façon qu'ils le font actuellement.

Le droit de pailler M. G. C. Power, député libéral de Québec-Sud, n'est satisfait ni de la motion, ni de l'amendement, ni du premier ministre qui a dit: "Je n'ai que 19 ans, je n'attendrai pas un an de plus pour voter mais en même temps il tient à ce que le droit de pailler soit conservé. Si l'amendement est voté, les députés paillés et présents en Chambre ne pourront s'abstenir de voter."

Ajournement proposé A la suggestion du premier ministre, qui ne veut pas que la question soit référée à un comité, M. H. H. Stevens propose l'ajournement du débat. M. Bennett consent à ce que l'ajournement de la discussion des députés aient eu le temps de parler entre eux de ce sujet de première importance.

M. HENRI BOURASSA Le député de Labelle reprend la parole. Il tient d'abord à remercier le premier ministre d'avoir reconnu que son attitude de la semaine dernière était parfaitement justifiée.

L'amendement du premier ministre, comme quel'un l'a déjà dit, est en lui-même une suffisante admission de l'erreur qui s'est commise.

C'est encore une réponse à M. Lapointe ainsi qu'à M. Mackenzie King qui ont prétendu que la motion pour modifier les règlements survenait mal à propos.

Avant que le débat ne prenne fin, attendu qu'il ne sera vraisemblablement pas repris cette année, M. Bourassa tient à souligner certains points.

Il faut observer qu'il a présenté sa motion d'abord pour faire disparaître la mauvaise impression qui avait été créée par les rapports que les journaux ont faits de l'incident de la semaine dernière. N'a-t-on pas laissé entendre que des députés s'étaient rebellés contre les règlements de la Chambre, avaient défié la décision du président?

Si les mêmes journaux veulent agir honnêtement, il leur reste maintenant à informer leur public que les députés et la députée qui ont refusé de voter ont agi strictement en conformité avec les règlements de la Chambre, avec la jurisprudence établie par deux présidents des Communes. N'y a-t-il pas de la réputation de toute la Chambre que chacun des députés qui la composent ait à cœur de défendre son honneur?

La question des pairs s'est posée au cours du débat. Si l'amendement du premier ministre était voté, il n'y a pas de doute que tous les députés se trouvant en Chambre au moment d'une mise aux voix seraient tenus de voter. Il ne pourrait plus être question de pairs.

Comment pourrait-il en effet être question d'obliger à voter un député qui se croit tenu en conscience de ne pas voter et ne pas obliger à en faire autant un député qui, pour sa simple commodité, peut voter commodément à ses affaires, à simplement fait un arrangement avec le whip de son parti? Est-ce que le devoir sacré de voter, dont le premier ministre a parlé avec tant d'émotion, n'existerait pas pour ce député comme pour les autres?

On a dit que les députés qui restaient en Chambre au moment d'un vote et qui refusaient de voter faisaient preuve de manque de courage. C'est peut-être vrai. M. Bourassa reconnaît que lui-même tout le premier, étant homme, est exposé à manquer parfois de courage.

Mais n'arrive-t-il pas à d'autres députés de manquer de courage d'une autre façon, en votant par exemple contre leurs convictions, mais dans le sens du parti?

Le débat s'ajourne là-dessus. Emile BENOIST



LETTRES AU DEVOIR

Nous ne puissions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

Le communisme chez nous M. le directeur, J'arrive d'une réunion de l'Université Ouvrière de Montréal, section I de la Troisième Internationale du Canada.

Mes sentiments en cette circonstance: surprise, pitié, fierté. Surprise: Oui, très certainement la propagande communiste existe chez nous. — la preuve, c'est que deux dimanches après-midi, de deux heures à six, il y a une réunion publique, au moins à l'endroit ci-haut. C'est vrai: j'en étais, dimanche, le 24 courant.

États-Déjà, oui, c'est pénible de voir de braves gens ébranlés par les balivernes qu'on y débite, en dire, y applaudir. C'est pénible de voir la conviction, le feu qu'on y met. Oui, c'est douloureusement pénible de voir dans ces réunions des Canadiennes — elles étaient plus de six! — égarées en de tels lieux. Tout cela: le dimanche après-midi.

Fierté: Il y a de braves gens, heureusement. Dimanche dernier, ici même, un jeune homme a dit: "Je n'ai que 19 ans, je n'attendrai pas un an de plus pour voter mais en même temps il tient à ce que le droit de pailler soit conservé. Si l'amendement est voté, les députés paillés et présents en Chambre ne pourront s'abstenir de voter."

«Ce n'est pas un règlement, mais un recueil de règlements, et qu'il n'y a pas de "si".» Cette réunion d'aujourd'hui, vous êtes curieux de la connaître?

Voici: une salle d'occasion pour contenir une centaine de personnes. Il y a là des hommes, des femmes. Quelqu'un parle avec force, la figure congestionnée, le geste violent: "Des chefs! On n'ait avec des chefs!" C'est le président qui parle.

Revenu de cette première surprise, on examine. Dans toutes les fenêtres, un demi-drapeau rouge; à gauche, un grand drapeau rouge: "Troisième Internationale de Montréal". En avant, au centre d'un drapeau rouge: le portrait de Lénine.

Ces hommes fument, crachent; ces dames rient, applaudissent. Ici, de là, de braves gens venus par curiosité, — comme nous, pour voir. Parmi nous tous, il y a évidemment plusieurs étrangers: des Français, des Belges, peut-être des camarades du nord de l'Europe. Eh oui, des camarades, écoutez:

"Camarades, il faut modifier nos idées, notre mentalité... Il faut évoluer... C'est vers l'anarchie qu'il faut aller... Nous ne vivons plus en 1820; nous sommes en 1931. Pensons comme des gens de 1931..."

Un conférencier s'amène. Il a vingt ans. Bonne figure, ce jeune, comme aussi d'ailleurs celui qui l'a présenté: homme dans la soixantaine, petit, au geste affable, au ton fonctionnaire public, greffier au Palais de Justice de notre grande ville.

Messieurs, nul n'a le droit de déterminer la somme d'ouvrage et le genre de travail que son voisin doit faire. Nous avons chacun un tempérament, notre vigueur, nos faiblesses. Celui-ci est un tyran qui dit: tu travailleras huit heures, dix heures, tu feras ceci, cela. Il faut respecter la liberté de chacun. Seul, j'ai le droit de décider ce que je ferai. Ce privilège, je le possède de droit naturel.

Messieurs, on ne peut fixer ce dont je dois m'approprier pour satisfaire mes besoins. Chacun a son appétit, ses nécessités. Seul, j'ai le droit de dire: c'est assez.

Messieurs, voici une découpe de journal: c'est une conférence du Père Dugré sur le droit de propriété. A première vue, cela en impose. Si on y regarde de près: c'est simplement un épouvantail. Voyez...

Et le conférencier, en trois mots, nous démolit ce pauvre Père Dugré. Sa tâche étant accomplie, le camarade-conférencier abat un verre d'eau. L'auditoire applaudit à la fois de même de la conférence.

Non, ainsi que vous l'avez vu, pas le droit de prendre le temps que je voudrai pour exprimer mes idées et donner mon sentiment? La liberté individuelle étant un dogme sacro-saint, comment votre président peut-il m'empêcher de parler? Quoi que vous en disiez, vous admettez ainsi qu'il faut des chefs et des règlements. La façon de con-

duire cette assemblée dément votre conférence. Ne trouvez-vous pas? C'est malheureux pour vous!

Un autre acéliste d'ajouter ce commentaire: —Messieurs, le premier de mes acéistes à venir en ce pays est descendu à Québec, le 4 juin 1634. Depuis lors dix générations des miens ont vécu sur le sol que nous foulons. Conséquentement je suis ici chez moi, — plus peut-être que tout autre, en cette salle.

Il y a cependant parmi nous des étrangers arrivés depuis peu au pays qui nous préchent des doctrines auxquelles nous ne sommes pas habitués.

On a fondé ici une Université ouvrière, on prétend y commenter librement la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. On y attaque violemment notre régime social et économique, on y incite à l'abjuration religieuse.

—Somme toute de quel droit vient-on ici nous endoctriner? S'il est vrai que depuis 1789 l'Europe s'oriente de plus en plus, et de mieux en mieux, vers un nouvel ordre social, pourquoi alors quitter les bas-fonds de Paris, de Lyon, de Bruxelles ou de Moscou et venir en un pays comme le nôtre, tyrannisé par le capitalisme? Messieurs, retournes plutôt à Moscou, si c'est votre sentiment, mais fichtes-moi donc la paix: nous devons avoir, en ce pays, la liberté de vivre comme nous l'entendons.

Pour acquit de conscience, je dois dire au lecteur que ces deux acéistes n'ont pu parler ainsi. A la suite d'un tumulte quelconque, la salle a été évacuée. Ces questions n'en seront pas moins posées à la prochaine occasion. Pauvres gens quelle tête aurons-nous alors? Paul BOUCHER

La Rivière à la Paix M. Georges Pelletier, "Le Devoir", Montréal.

Cher Monsieur, Je tiens de lire dans votre édition d'hier une lettre sous le titre ci-haut. Dans cette lettre on dit que la région de la Rivière à la Paix, à cause de la qualité du sol, de la beauté du climat, de la facilité du défrichement, et de cent autres avantages est une des régions où devraient s'établir les chômeurs, et l'on propose que le gouvernement aide à leur établissement.

Les renseignements donnés sont exacts, mais quant à l'aide gouvernementale, si c'est à désirer, ce n'est pas un certitude. Le gouvernement de l'Alberta ne l'entend pas ainsi.

Il y a des difficultés. Attendu qu'un des prêtres de la région de la Rivière à la Paix sera dans l'Est prochainement, toute personne qui voudra avoir des renseignements au point, des détails sur les derniers développements et les possibilités de s'y établir à l'heure actuelle, pourra s'adresser au Service de la Colonisation, Chemin de fer National du Canada, à Montréal.

Voire tout dévoué. J.-E. LAFORCE.

Les concerts Récital Lucien Plamondon C'est à croire que tout le monde dément et que les autres regardent faire: dimanche, l'église Notre-Dame, toujours pleine quand M. Poirier y donne un concert, ne rendait qu'une couple de cent auditeurs; hier soir à la salle York, — on l'a enfin déchargée de ce nom qui ne signifiait rien de Latines Ordinary, — logéait juste une couple de douzaines de personnes au récital de l'excellent violoncelliste qu'est M. Lucien Plamondon.

Ce fut pourtant une trop courte soirée pour la valeur des oeuvres et celle de leur présentation. Pour qu'un artiste réussisse à rendre intéressant le Concerto en mi mineur d'Elgar, il faut qu'il soit transcendant. A part une partie Scherzando, chef-d'oeuvre d'écriture difficile et jouée impeccablement, avec une légèreté souriante, tout le reste n'est que de la virtuosité vide, mais combien prenante sous les doigts de M. Plamondon.

Hors de l'ordinaire furent aussi deux mouvements d'une Suite de Bach pour violoncelle seul et c'est ici surtout qu'on a pu juger de la musicalité profonde de l'artiste.

Je signale dans le reste du programme une fantaisie, ou paraphrase, ou ce qu'on voudra, du musicien torontois Léon Smith, sur une chanson écossaise, *The Bonny Wee Mare* qui est en même temps de la très belle et très originale musique et d'un casse-cou virtuosique.

M. Allan McIver a très bien secondé M. Plamondon au piano, et, comme rappel final, les deux artistes ont donné le premier mouvement d'une Sonate de Mozart avec une exquise et intelligente délicatesse. Frédéric PELLETIER

Geo. Vandelac Limitée Directeurs de funérailles—SALONS MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCES, 120, Rachel Est, MONTREAL. G. Vandelac, Jr. Tél. BELAIR 1203-1204

Docteurs, Consultez!!! ETABLISSEMENTS GAIFFE, GILLOT & PILON 34, Blvd de Vaugrand — Paris XVème Rayons X Diathermies Electrothérapie

Les princes anglais rentrent à Windsor Windsor, 29. (S.P.A.) — Le prince de Galles et son frère, le prince George, sont arrivés à Windsor, jeudi, à une heure cet après-midi.

LA SOCIETE COOPERATIVE DE FRAIS FUNERAIRES FONDEE EN 1885 Salons mortuaires de première classe 102, Ste-Catherine Est, Montréal Entrepreneurs de Funérailles Assurance Funéraire Téléphone HAbour 5555

Demain: JEUDI, 30 avril 1931. Sainte Catherine de Siennes, vierge. Lever du soleil, 4 h. 51. Coucher du soleil, 7 h. 14. Lever de la lune, 5 h. 18. Coucher de la lune, 4 h. 21. Pleine lune, le 2, à 3 h. 12 m. du soir. Dernier quart, le 9, à 3 h. 21 m. du soir. Nouvelle lune, le 17, à 8 h. 6 m. du soir. Premier quart, le 25, à 8 h. 46 m. du matin.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A. B. C." et de la "C. D. N. A."

BEAU ET FROID
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 56.
Même date l'an dernier 63.
Minimum aujourd'hui 30.
Même date l'an dernier 35.
BAROMETRE
10 heures a.m. 29.37. 11 heures a.m. 29.43.
Midi: 29.45.
Chiffres fournis par la maison M.-R. de Meul, 1610 St-Denis, Montréal.

La campagne de Baldwin

Le chef conservateur anglais inaugure ses discours de défense du protectionnisme — Le blé — Il accepte de nouveau l'offre de M. Bennett — L'émigration

Liverpool, 29 (S.P.C.). — Dans cette ville, il y a quelques heures, le chef conservateur Stanley Baldwin a inauguré par une défense du protectionnisme une campagne politique qu'il mènera par tout le pays. M. Baldwin a réitéré sa décision d'appliquer d'urgence, s'il arrive au pouvoir, un tarif protecteur sur tous les produits usinés, et pour la protection de l'agriculture, d'appliquer au blé un système de coefficient de prohibition et de droits.

Le coefficient du blé serait établi après une conférence entre les ministères et les agriculteurs. Nous croyons que par un coefficient et la fixation des prix, nous pouvons porter de 15 à 20 pour cent la proportion de notre production de blé, et augmenter la proportion de 49 pour cent fournie par les dominions. Les 36 pour cent de blé fournis par les pays étrangers seraient diminués en faveur des dominions, mais pas assez cependant pour que les pays étrangers ne désirent pas se montrer accommodants avec la Grande-Bretagne, pour garder la clientèle britannique.

M. Baldwin a parlé d'émigration britannique, en guise de corollaire à la question des échanges commerciaux de la Grande-Bretagne et des dominions. La Grande-Bretagne, a-t-il dit, souffre présentement de l'arrêt de son émigration. Plus le commerce interimpérial sera actif, plus nous pourrions trouver d'autres de bonnes situations pour ceux de nos gens qui ne pourront pas s'en procurer dans leur patrie, et plus il nous sera possible de donner à nos navires des cargaisons à destination lointaine.

Parlant du tarif, le chef conservateur a notamment dit que c'est le seul moyen de permettre la "rationalisation" de l'industrie et d'enlever le dumping des produits russes. Le suis de ceux qui croient que les Russes disent vrai quand ils affirment qu'ils vont démolir le système capitaliste, et je veux employer tous les moyens dont je dispose pour les empêcher.

L'état du docteur J.-B. Richard

Une dépêche reçue ce matin au Devoir mande que l'état du Dr Richard, de Saint-Denis sur Richelieu, s'est beaucoup amélioré et qu'il est maintenant hors de danger. On se souvient que le Dr Richard, qui était au nombre des voyageurs du Devoir en Louisiane, fut renversé par un auto, à la Nouvelle-Orléans, le mercredi 22 avril, quelques heures avant l'embarquement du groupe à bord du paquebot Dixie. Il était à ce moment en compagnie d'un ami, M. Emile Solis, qui s'est reculé à la Nouvelle-Orléans pour s'occuper du blessé.

Le Dr Richard souffre d'une double fracture à la jambe. Vu son âge avancé — 69 ans — il ne pourra pas rentrer au Canada avant six semaines. On craignait un instant une fracture du crâne, mais il n'en est heureusement rien. Cette nouvelle nous parvient des bureaux de l'Illinois Central, par l'entremise de M. Kidd, fonctionnaire de cette compagnie, qui a fait route avec nos voyageurs et a vu à leur confort depuis Montréal jusqu'à la Nouvelle-Orléans. M. Kidd est resté quelques jours après notre départ à la Nouvelle-Orléans, s'intéressant particulièrement au cas du Dr Richard.

La tentative de l'aviateur Starck

Lympe, Angleterre, 29 (S. P. A.). Le capitaine Neville Starck a commencé ce matin une tentative d'effectuer un voyage aérien d'Angleterre en Australie et retour en vingt et un jours.

Pie XI et la radio

Cité du Vatican, 29. — Le pape vient de commander un nombre considérable d'appareils radio-récepteurs pour les envoyer à tous les représentants diplomatiques du Saint-Siège à l'étranger, ainsi qu'à tous les cardinaux-archevêques. Le secrétaire d'Etat élabore pour chacun des appareils le jour et l'heure pendant lesquels son possesseur devra se tenir prêt à recevoir les messages du Vatican.

La province de Catalogne

Un cabinet de huit portefeuilles — Un décret de Macià — La fête nationale catalane

Barcelone, 29 (S.P.A.). — Le gouvernement provisoire catalan procède à l'organisation de la Catalogne comme entité politique, sans attendre la décision que prendra la convention constitutionnelle de Madrid à l'égard du statut de cette province. Un décret que le président de la Catalogne, le colonel Francisco Macià, a émis aujourd'hui, dote la Catalogne d'un cabinet de huit portefeuilles, distribués de la manière suivante: instruction et justice, Juan Casanova; économie et travail, Ventura Gassols; promotion et travaux publics, Manuel Serra; agriculture, Salvador Vidal Rosell; hygiène et santé publique, Manuel Carrasco Formiguera; trésor, Casimiro Giralt.

Le premier acte du nouveau gouvernement a été de proclamer le 1er mai, fête catalane.

Le colonel Macià a annoncé aujourd'hui qu'il rendra le plus tôt possible au président Zamora, à Madrid, la visite que celui-ci lui a faite à Barcelone dimanche.

Dans un avis affiché aujourd'hui, le corps des nobles de Catalogne demande à tous ses membres de rester dans leur province et de s'employer au bien public, conformément à un désir formel d'Alphonse XIII.

Candidat libéral dans Laviolette

Grand-Mère, 29 (D. N. C.). — La date des prochaines élections provinciales n'est pas encore fixée et déjà les candidatures pleuvent dans notre nouveau comté de Laviolette. La semaine dernière nous annoncions que l'un de nos concitoyens bien connus, M. J.-A. Crête, dans une grande assemblée tenue ici, avait décidé de laisser porter son nom lors de la convention, en vue des prochaines élections provinciales, comme candidat libéral.

Aujourd'hui une nouvelle candidature surgit chez les libéraux, c'est celle de M. l'avocat H.-E. Brunelle, de cette ville. M. Brunelle, dans une assemblée qu'il a tenue récemment en l'hôtel de ville de Grand-Mère, laquelle fut présidée par Son Honneur le maire Louis Prépanier, a officiellement annoncé aux électeurs de Grand-Mère et de Laviolette qu'il mettra son nom comme candidat lors de la prochaine grande assemblée en vue de choisir un candidat libéral pour le comté de Laviolette.

La rébellion de Funchal

Lisbonne, 29 (S.P.A.). — Le corps expéditionnaire portugais affecté à la répression de la rébellion de Funchal a ajourné son attaque, aujourd'hui, parce que des négociations sont en cours pour la signature d'un armistice. Hier soir, comme le délai accordé aux rebelles pour faire leur soumission était sur le point d'expirer, l'évêque de Funchal s'est rendu au navire du commandant du corps expéditionnaire, portant de propositions de paix. Le ministre de la marine, l'amiral Magalhães Correia, commandant de l'expédition, a refusé les propositions apportées par l'évêque et en retour lui a fait connaître les conditions qu'il exige.

Elections chez les étudiants en droit

Vendredi avant-midi, auront lieu à l'Université de Montréal, les élections du comité de régie des étudiants de la Faculté de Droit. Déjà trois des officiers de l'année 1931-32 sont connus; ils furent élus par acclamation lors de la mise en nomination, ce sont: Gérard Morin, secrétaire-trésorier; Ernest Harboe, maître de chapelle; et Jean d'Amour, conseiller pour la troisième année.

A la recherche de Courtauld

Malmo, Suède, 29 (S.P.A.). — L'aviateur suédois Albin Ahrenberg s'est envolé aujourd'hui pour le Groenland, où il participera à la recherche d'Austin Courtauld, membre de l'expédition britannique Watkins.

Churchill fonderait un autre nouveau parti

Londres, 29 (S.P.C.). — La nouvelle que le "1900 Club" recevra M. Winston Churchill à déjeuner le 15 mai, en reconnaissance des services qu'il a rendus au parti conservateur, a donné aujourd'hui un regain d'actualité à la rumeur que M. Churchill pourrait bien fonder un parti politique encore "plus nouveau" que celui de sir Oswald Mosley.

Au conseil municipal

Demande de \$1,342,657 en crédits et de \$956,300 en contrats — Un octroi de \$25,000 pour la cathédrale de Caspé

Le comité exécutif soumettra cet après-midi, à l'Assemblée du conseil municipal, 51 rapports qui couvrent 7 pages.

Par ces rapports le comité demandera au conseil de voter des crédits pour une somme globale de \$1,342,657 et d'accorder des contrats pour la somme globale de \$956,300.

Le comité demande \$38,300 de crédits pour construction de trottoirs en béton; \$116,780, pour pavages permanents de rues; \$559,800 pour pavages permanents de rues; \$88,800 pour construction d'égouts.

Le comité demande en outre \$20,000 de crédits pour exproprier les terrains nécessaires pour construction du tunnel sous le canal Lachine, rue Wellington, et \$200,000 pour travaux du tunnel.

Parmi les autres rapports on voit un octroi de \$500 à la Ligue de Sécurité publique; un octroi de \$25,000 pour construire la basilique de Caspé; l'octroi d'un contrat à la Eastern Contractors, Ltd. pour construire l'égoût collecteur de la rue Saint-Jacques, et de l'avenue Western, à partir de l'avenue Clifton, à 250 pieds à l'est de l'avenue Walkley, au prix de \$199,220; un ordre au contentieux municipal de prendre les procédures pour établir une ligne homologuée pour élargir le chemin de la Reine-Marie, à partir du Chemin de Côte des Neiges à l'avenue Decelles; un crédit de \$5,000 pour remplacer les chaudières installées à la Cour juvénile; un crédit de \$40,000 pour construire des vespasiennes dans les parcs Jarry et LaFontaine; demande du comité pour homologuer la sentence arbitrale d'expropriation pour élargir la rue Faillon, entre Casgrain et Chateaubriand, au prix de \$61,455; l'octroi d'un contrat à MM. Héneault et Heffernan pour construire une section de l'égoût collecteur du nord, rue Kelly, entre les rues Henri-Julien et Meilleur, au coût de \$195,300; l'octroi d'un contrat à la Waterloo Co. pour installer deux usines à asphalte au coût de \$93,780; l'octroi d'un contrat à la National Cement Company, pour \$800,000 sacs de ciment, pour une somme de \$468,000; demande d'émission d'emprunts de \$1,984,000, et de \$643,000.

Le comité demande l'établissement de lignes homologuées, rue Ontario, entre la rue Savoie et la rue Providence.

Dans un autre rapport, on demande de permettre les procédures nécessaires pour élargir la rue St-Hubert, entre les rues DesCarrières et Laurier et pour élargir la rue Laurier, entre les rues Saint-Hubert et Resther.

Le parc DeLorimier disparaîtra si l'on accepte le rapport du comité exécutif à l'effet d'exproprier le terrain nécessaire pour l'ouverture des rues Masson, Saint-Jérôme, Gilford, Franchère, etc. Le comité demande un crédit de \$73,621 à cette fin.

La navigation

La croisière de l'Université

Le Service des Voyages du Devoir, de même que l'Université de Montréal reçoivent de nouvelles adhésions pour le voyage que l'Université organise dans le golfe, à bord du *New Northland*, à la fin de juin prochain. Le départ s'effectuera le 23 juin vers 7 heures 30 du soir de Montréal et arrivera à Québec le lendemain matin. La journée se passera à Québec et les voyageurs auront l'occasion d'assister à la fête de Saint-Jean-Baptiste dans la vieille capitale. Départ de Québec le 24 juin dans la soirée et arrivée à Sainte-Anne-de-Monts, à 10 heures du matin, le 25 juin. Les escalades seront ainsi multipliées pendant les dix jours que durera le voyage. Tous ceux qui pourront prendre des vacances d'une dizaine de jours à la fin de juin feraient bien de songer à faire cette magnifique croisière dans le bas du golfe. Pour plus amples détails, s'adresser au Service des Voyages du Devoir, ou à M. Damien Jasmin, Université de Montréal, rue Saint-Denis.

Mouvement des grains

Environ 30 millions de boisseaux de grains sont vendus et seront exportés au cours des prochaines semaines. Douze navires partiront en mai pour les ports d'Anvers, de Dunkirk, du Havre, de Rotterdam et autres ports de la Méditerranée.

La C.S.S. reprend son service

A partir de lundi soir, la *Canada Steamship Lines* reprendra son service régulier sur les Grands Lacs et sur le fleuve Saint-Laurent. Le *Tadoussac*, dont le capitaine Wilfrid Gagné a le commandement, quittera Montréal lundi soir pour Québec. Ce voyage marquera la quatrième décennie de ce service d'état par bateau entre la métropole et l'ancienne capitale.

A bord de l'"Empress of Asia"

Vancouver, 29. — A bord de l'*Empress of Asia*, du Pacifique Canadien, arrivé ici hier des Philippines, de Hong Kong, se trouvaient Mme Forbes, belle-sœur de Son Ex-

Le diocèse de Nevada

Le Saint-Siège vient de l'ériger — Mgr Gorman en est le premier évêque

Washington, 29 (S. P. A.). — Le Saint-Siège a érigé en un immense diocèse l'Etat de Nevada et nommé M. l'abbé Thomas K. Gorman, révérend du périodique *Timings*, de Los Angeles, évêque du nouveau diocèse.

Mgr Gorman a fait des études à l'Université de Louvain et à l'Université catholique de Washington. Jusqu'à présent le Nevada était partagé entre les diocèses de Salt-Lake et de Sacramento.

Le Nevada occupe le sixième rang dans la république des Etats-Unis au point de vue superficie, et le dernier au point de vue population.

excellence M. W. Cameron Forbes, ambassadeur américain au Japon; C.-Y. Yamasaki, de Vancouver, éditeur du *Continental Daily News*, journal japonais du Canada.

Sir Josiah Stamp

Sir Josiah Stamp, président de la commission chargée d'enquêter sur la vente du grain au Canada pour le compte du gouvernement canadien, retournera en Grande-Bretagne aujourd'hui. Il s'embarquera à New-York à 5 heures, à bord du *Manretania*, de la ligne Cunard.

Sur le "Paris"

Le *Paris*, de la *Compagnie Générale Transatlantique*, est arrivé à New-York hier et comptait parmi ses passagers le Très Révérend Père Herman Joseph Smets, supérieur général de l'Ordre des Cisterciens ou Trappistes, venu de la maison-mère de l'Ordre à Cîteaux, France, et M. Samuel-W. Stratton, président de l'Institut de technologie du Massachusetts; Jean Parmentier, expert financier français; André Bachellery, ingénieur en chef français du chemin de fer du Midi; Hubert Biermans, capitaliste canadien-belge, et Mme Biermans, de Paris et de Montréal; M. Lebourgeois, vice-président de la Chambre de commerce de Rouen; S.-A. Verajana, journaliste, et correspondant des journaux de la Colombie.

Le "Chomedey"

Pointe-Renommée, 29. — Le premier navire de la Canadian National Steamships à remonter le St-Laurent, cette année, a passé devant Pointe-Renommée hier. C'est le cargo *Chomedey*, en provenance des Antilles, des Bermudes et de Halifax. Il vient prendre un cargo à Montréal après avoir déchargé à Halifax celle qu'il a prise dans le sud.

Le *Chomedey* n'arrêtera pas à Québec à ce voyage-ci, mais il le fera au cours des voyages subséquents. Sont aussi attendus à Montréal les navires suivants de la Canadian National Steamships: le *Colborne*, en provenance des Antilles, qui doit arriver le 3 mai à Québec et le 6 à Montréal; le *Canadian Spinner*, en provenance des Antilles, qui doit arriver à Montréal le 7 mai; le *Canadian Skirmisher*, en provenance de l'Amérique du sud, qui doit arriver le 1er mai et le *Canadian Winner*, en provenance de la côte du Pacifique via le canal de Panama, qui doit arriver le 6 mai.

On annonce à la Canadian National Steamships que l'heure des départs des navires de la compagnie pour les Bermudes et les Antilles durant cette saison de navigation sera celle de l'heure solaire et non pas celle de l'heure avancée. Tous les horaires de la compagnie contiennent une note à cet effet.

Mouvement des paquebots

L'*Athenia*, ligne Anchor, parti de Glasgow, à Montréal dimanche. L'*Ascania*, ligne Cunard, parti de Southampton, à Montréal dimanche. Le *Duchess of Bedford*, ligne du C.P.R., parti de Liverpool, à Montréal samedi. Le *Lady Somers*, ligne du C.N.R., parti de Jamaïque, à Montréal mardi. Le *Laurentic*, ligne White Star, parti de Liverpool, à Montréal dimanche. Le *Montcalm*, ligne du C. P. R., parti de Southampton, à Montréal samedi. Le *Duchess of Richmond*, ligne du C.P.R., parti de Montréal, à Liverpool samedi. Le *Lady Nelson*, ligne du C.N.R., parti de Georgetown, à Saint-Jean samedi. Le *Prince Robert*, ligne du C.N.R., parti de Halifax, à Vancouver le 8 mai.

M. Arthur Beauchesne

Ottawa, 29 (S.P.C.). — M. Arthur Beauchesne, greffier des Communies, a été élu président du *Canadian Club* d'Ottawa.

L'autobus sur le nouveau pont

Le rapport soumis au conseil municipal, cet après-midi — Un essai de huit mois — Le tarif — Conditions — La lettre de M. Hutcheson

Le comité exécutif présente un rapport au conseil municipal pour approuver le contrat de transport par autobus entre Montréal et la rive sud par le pont Jacques-Cartier. Voici la teneur du rapport du comité:

Le comité recommande que la Commission des tramways et la Compagnie des tramways soient informées que la cité n'a pas d'objection à ce que ladite compagnie établisse, à titre d'essai, pour une période de huit mois à compter du 18 avril courant, un service d'autobus sur le pont de Montréal pour desservir les municipalités de la rive sud, suivant les termes de la lettre de M. J.-E. Hutcheson, vice-président et directeur général de la compagnie, adressée le 30 mars 1931 au président de la Commission des tramways, un arrangement définitif à ce sujet devant être conclu à l'expiration de ladite période de huit mois.

Voici maintenant le texte de la lettre dans laquelle sont contenus les arrangements que le conseil est appelé à sanctionner:

"Vous êtes au courant des différentes études faites au cours des deux dernières années dans le but d'en arriver à la solution du problème du transport entre Montréal et la rive sud.

"Nous en sommes finalement arrivés aux conclusions suivantes:

La compagnie de tramways est disposée à donner aux résidents de Longueuil et de Montréal-Sud, aussi bien qu'aux résidents de toute autre municipalité de la rive sud correspondant à Montréal-Sud: (a) un service d'autobus du présent terminus de la Montreal and Southern Railways, au chemin de Chamblay, passant par les rues Guillaume et Saint-Laurent, et longeant l'avenue Victoria, de là à l'entrée du pont de Montréal, et sur ledit pont jusqu'à la sortie du pont de Montréal pour passer ensuite par les rues Bordeaux, Ontario et Dorion, et revenir à Longueuil.

(b) Ce service serait donné à titre d'expérience à partir de 5h. 30 a.m., à intervalles de 30 minutes, à l'exception des heures d'affluence (6h. 30 a.m. à 8h. 30 a.m., et 5h. 15 p.m. à 6h. 55 p.m.) alors que le service se fera à intervalles de 10 minutes.

(c) Les municipalités intéressées s'engagent à entretenir les routes et à enlever la neige.

(d) Les taux seraient comme suit: Longueuil à la partie sud du pont (rue Sainte-Hélène, Montréal-Sud) pour la circulation locale de la rive sud: cinq sous dans chaque direction.

Longueuil et Montréal-Sud à la rue Ontario, à l'extrémité nord du pont: 10 sous pour l'achat d'un billet qui permettra aux voyageurs de correspondre sur les lignes Sainte-Catherine, Ontario, DeLorimier ou Papineau, de la compagnie de tramways (sans droit de nouvelles correspondances).

Pour les voyageurs venant du *Montreal and Southern Counties Railways*, et prenant nos autobus à la rue Sainte-Hélène, à Montréal-Sud, le taux sera de 10 sous pour un billet tel que mentionné plus haut, avec privilège de correspondance aux quatre lignes, de la ville, déjà mentionnées (sans droit de nouvelles correspondances).

Ces billets seront en vente aux bureaux, à Longueuil et à Montréal-Sud; sur nos autobus sur la rive sud; et sur les bureaux de la compagnie des tramways à Montréal; Mais ne seront pas vendus sur les tramways dans la cité de Montréal.

Vous remarquerez qu'au sujet de la correspondance aux tramways de la rue Ste-Catherine, les voyageurs, pour profiter de leur privilège, devront marcher jusqu'à la rue Ste-Catherine, s'ils veulent se servir de la correspondance pour voyager sur ce circuit.

(e) Le service tel que détaillé plus haut, sera considéré comme expérience dans le but de déterminer quel pourra être le nombre des voyageurs et si le taux est suffisant pour couvrir les dépenses de fonctionnement ou s'il y aura déficit.

La compagnie des tramways est prête à donner le service d'essai pour la période d'un an, avant ou au premier mai. Si, à la fin de cette période, il y a un déficit, la continuation du service sera sujette à un arrangement de la part des municipalités intéressées, pour garantir tout autre déficit. (f) Les taux ont été basés sur l'assurance verbale de la part du président de la Commission du pont que les autorités du pont percevraient dix pour cent de tous les passages complets perçus entre Longueuil ou Montréal-Sud à Montréal. Avant d'avisier plus loin les représentants des intérêts de la rive sud, il est nécessaire pour nous de savoir si le projet tel que soumis est approuvé par la Commission des tramways après que vous l'aurez soumis aux autorités municipales. Le début de ce service provoquera de la part de la Montreal & Southern Counties Railways une demande à la Commission des chemins de fer de mettre de côté son horaire et d'annoncer les changements en vue. Il sera nécessaire pour nous d'imprimer de nouveaux billets et d'annoncer cette ligne.

Taux de péage réduits

Sur les ponts Taschereau et Galigneault on ne chargera désormais que le prix du passage des autos

Québec, 29 (D.N.C.). — Parmi les arrêtés ministériels passés hier et signés ce matin par le lieutenant-gouverneur, il en est un qui est très important au point de vue automobilisme.

Les voyageurs ne paieront plus pour traverser les ponts Taschereau et Galigneault. Le nouveau système fonctionnera comme celui du pont de Québec. Le tarif pour l'automobile reste le même et aucune taxe additionnelle ne sera payée pour les voyageurs.

Comme on sait, le pont Taschereau relie l'île Perrot à Vaudreuil et le pont Galigneault relie Sainte-Anne à l'île Perrot. Cet arrêté ministériel entre en vigueur vendredi.

Une offre communiste à Sandino

Mexico, 29 (S.P.A.). — Le Dr Epardo Jose Zepeda, représentant du chef révolutionnaire nicaraguayen Sandino, a affirmé aujourd'hui que les communistes lui ont offert, pour \$100,000 en espèces, à condition que Sandino passât au communisme. Sandino a refusé, a-t-il dit, parce qu'il entend être libre de toute obligation, bien qu'à cette époque il eût fort besoin d'armes et d'argent.

Zepeda a déclaré tenir de Sandino que celui-ci a décidé de ne pas se laisser prendre viv.

Le tarif américain

Mexico, 29 (S.P.A.). — Par suite de la ratification gouvernementale d'une mesure destinée à protéger l'agriculture mexicaine, le Mexique mettra en vigueur le 2 mai une augmentation tarifaire sur de nombreux produits laitiers et agricoles.

Une ferme miniature de Québec

Québec, 29 (D.N.C.). — La province de Québec participera à la Conférence-exposition mondiale du blé qui aura lieu en Saskatchewan en juin 1932. Le gouvernement a retenu un espace de 200 pieds dans une des meilleures parties du terrain. C'est l'intention des autorités de Québec de glacer à cet endroit une ferme miniature complète. Il y aura champs, animaux, granges, maison, érablière, potager, verger, etc.

Le rappel de M. Ferguson

Toronto, 29 (S. P. C.). — Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour du congrès de l'Association des femmes libérales ontariennes il y a une proposition demandant le rappel de M. G. H. Ferguson, haut commissaire à Londres. La proposition reproche à l'ancien premier ministre ontarien de mettre en péril les relations du Canada et de la Grande-Bretagne.

Au banquet annuel de l'Association, hier soir, le chef du parti libéral ontarien, M. Mitchell F. Hepburn, a prononcé le principal discours.

Les funérailles de Mme V.-E. Beaupré

Les funérailles de Mme Beaupré, femme de M. V.-E. Beaupré, ingénieur civil et professeur à l'École Polytechnique de Montréal, auront lieu demain matin à 8 h. 30 à l'église Saint-Louis-de-France. Le départ du no 3732, rue Saint-Hubert, se fera à 8 h. 15.

Optimisme en Allemagne

Berlin, 29 (S.P.A.). — A une réunion des actionnaires de la Reichsbank aujourd'hui, le président de l'institution, M. Hans Luther, a dit que l'Allemagne a franchi le point culminant de la malaise économique, au point de vue psychologique en tout cas, et qu'il y a lieu de prévoir un rétablissement graduel.

Quatre ans de pénitencier

Le juge Perrault a condamné ce matin Lucien Bnoil, un sourd-muet, à quatre ans de pénitencier pour avoir volé des lettres confiées à la maille. L'accusé avait déjà subi six autres condamnations précédentes.

Le nord de Montréal

L'architecte-paysagiste Todd, devant la Commission des chemins de fer, donne son opinion sur le développement résidentiel de cette partie de la ville — Les voies en tranchées

La Commission des chemins de fer a continué ce matin l'audition de l'appel de la Cité de Montréal contre le projet de voies élevées du G. & N. dans le nord.

H. Mills, U.-H. Dandurand, Ménard et G. L. R. ont témoigné au sujet de la valeur des immeubles etc. M. Paiement est revenu témoigner, et devra préparer pour demain un état des terrains qu'il a vendus dans le district concerné.

Le témoin le plus intéressant de l'avant-midi a été M. Todd, architecte-paysagiste. Le nord de la ville, dit-il, est la seule grande région à Montréal susceptible d'un développement résidentiel.

Le boulevard métropolitain qui va traverser la région où le chemin de fer veut passer contribuera à accentuer le développement résidentiel de cette région. La voie ferrée qu'on veut installer ruinerait absolument le district au point de vue résidence.

Les industries suivent les voies ferrées, les rivières et canaux, et le meilleur district pour le développement industriel à Montréal, c'est, selon lui, l'est de la ville.

M. Todd déclare que c'est lui qui a fait les plans de Ville-Modèle, pour sir Donald MacKenzie; et comme sir Donald MacKenzie voulait une ville modèle, nous avons fait passer les voies ferrées en tranchée afin qu'on ne voie pas. Les chemins de fer, dit M. Todd, ne doivent pas nuire aux villes, mais les aider.

Agitation à Sao-Paulo

Rio de Janeiro, 29 (S.P.A.). — Le gouvernement annonce qu'il a réprimé sans verser de sang une agitation de la police à Sao-Paulo, il y a quelques heures. Un communiqué autorise à dire que cette agitation n'avait aucun caractère politique et que seule l'application de mesures disciplinaires l'avait provoquée.

Demandes au conseil municipal

L'Association ouvrière, sociale et progressive demande au conseil de tenir une exposition industrielle universelle à Montréal, au parc de Maisonneuve.

A WALL STREET

Liquidation à l'ouverture

New-York, 29. — Le titre U. S. Steel a tombé de 6 points à 118 1/2 ce matin, un nouveau bas depuis plusieurs années. Les autres vedettes dans l'ensemble ont limité leur recul à 2 ou 3 points.

Nouveaux reculs

Le marché local a reculé de nouveau ce matin et il y a eu une certaine liquidation dans le cas de Brazilian et de Montreal Power. Le premier a reculé de 3-8 à 18 7-8 et le second de 1 point à 56. Les autres titres qui ont reculé d'un point sont Canadian Car privilégié, Smelting, et les deux titres de Steel of Canada.

Shawinigan, National Steel Car, National Breweries, Massey Harris, McColl-Frontenac, Nickel, B. C. Power, Bell Telephone et Atlantic Sugar reculent d'une fraction à 3-4 de point.

LA RADIO

RADIO-GAZETTE

Judi, le 30 avril

M. Rodolphe Plamondon figurait au programme de l'Heure Molson, poste CKAC, hier soir. On ne sait qui féliciter davantage: ou bien la compagnie Molson d'avoir demandé à M. Plamondon de chanter au cours de son programme régulier du mardi soir, ou M. Plamondon d'avoir accepté. Le public montréalais aura été charmé une fois de plus d'entendre cette bonne voix chaude et douce que possède notre ténor canadien. Il est à remarquer qu'il est peut-être le seul à chanter avec une maîtrise aussi puissante des pièces de Schubert. Les fragments du Voyage d'hiver: Le Tilleul, La Poste et le joueur de Vieille, aussi bien que la Berceuse de sa composition, les Roses, de Lenormand, chanson qui lui a été dédiée, et le Noël des enfants qui n'ont pas de maison, constituaient un programme de chant tout à fait approprié à la radio. Il est à souhaiter que M. Plamondon soit de nouveau demandé à chanter au micro.

Mercredi, le 29 avril

Ludwig Laurier fera exécuter à ses instrumentistes le programme de musique d'orchestre suivant, à 6 heures, au poste WEAF: Cortège nuptial chinois, de Hosmer; Extrait de "Pallasse", de Leoncavallo; Ludicia, de Caludi; Consolation, de Liszt; Extraits de "Sometime", de Friml; Patrouille hollandaise, de Stoessel; Prélude à l'Acte II de Cyrano, de Demosh; Gold and Silver, de Lehar.

A 6 heures, poste WABC, Martin J. Porter, en charge de la chronique de la radio au "New York Evening Journal" et qui signe "Aircaster", prononcera sa première causerie à la radio lorsqu'il paraîtra devant le micro WABC. Le titre de sa causerie est le suivant: "Why Radio Editors Exist".

Au poste WLWL, à 6 h 45, heures, le R. P. John Gerbetti, Jésuite, parlera de la Résurrection des Corps; à 7 h 30, heures, le Père Martin J. Scott, Jésuite, traitera le sujet suivant: "Religion et Patriotisme".

A 7 heures, concert par Gene Austin, ténor, au poste WEAF.

Causerie sur le développement de l'automobile et de l'aviation, par Charles F. Kettering, directeur des laboratoires de recherches de la General Motors.

Concert-récital par Mme Alda, soprano. Elle sera accompagnée au piano par Frank La Forge. Programme de chant: Elégie, de Massenet; L'Étoile, de Roger; Absent, de Metcalf; et Ah! Sweet Mystery of Life, de Herbert.

Le Hartford Maennerchor, chœur de 50 voix d'hommes et femmes sous la direction d'Albert E. K. Malchin, présentera un court récital de chant au poste WTIC à 7 h 30. Le chœur fut fondé en 1882.

A 8 heures, poste WABC, programme de musique militaire régulier sous la direction d'Arthur Pryor: L'Ancre et l'Étoile, de Sousa; The Banger's Song, de Tierney; Le char vieux étendard, de Phillips; Troisième de New-York, de Blake; Marche Amicizia, de Chambers.

Les artistes suivants figurent au programme qui sera irradié au poste WAEF à 8 h 15: Lew Conrad, chanteur; Welcome Lewis, contralto; Freddy Behrens, chef d'orchestre, et J. S. Young, annonceur.

La soprano Gladys Rice sera la principale artiste qui chantera au poste WEAF à 8 h 30. Orchestre et chœur sous la direction de Nathaniel Shilkret.

C'est du pays natal d'Évangéline, de la Nouvelle-Écosse, que sera exécuté le programme des Croisières musicales du Pacifique Canadien sous la direction d'Alfred Heather. Postes CKAC et WJZ à 8 heures 30.

Programme de musique de danse à 8 h 30 au poste WEAF.

D. F. Kelly, président de l'Association des Merciers de Chicago et du magasin The Fair, traitera le sujet suivant à 9 h., poste WEAF: "Distribution and Merchandising".

Bebe Daniels, l'une des artistes dont la popularité n'a pas été atteinte par l'avènement des films parlés, figurera au programme qui sera irradié du poste WJZ à 9 h. 30. Concours de Mary McCoy, soprano; de Reginald Werrenrath et Billy Hughes, barytons. Orchestre sous la direction de Charles Previn.

Au poste WEAF, à 9 h. 30, programme présenté par les artistes suivants: Olive Palmer, soprano; Paul Oliver, ténor; les Reveiers; Lewis James et James Melton, ténors; Elliott Shaw, baryton; Wilfred Glenn, basse; et orchestre sous la direction de Gustave Haenschel.

Catherine Field, jeune soprano et violoniste, se fera entendre au poste WABC à 10 h. Elle chantera: Lover come back to me, et By the bend of the river.

Bennett Green, ténor, chantera à 10 h 15, poste WABC, "Moonlight Saving Time". Il y aura pièces d'orchestre et causerie brève sur le mode par Miss Copeland, au cours du même programme.

Frank Novack surnommé "l'homme-fanfare" parce qu'il joue dix instruments à lui seul, figurera au programme du poste WABC à 10 h. 30.

Muriel Kerr, pianiste canadienne, est au programme de 10 h. 45, du poste WABC. Concours du quatuor à cordes de New-York qui est composé de Ottakar Cadek, premier violon; Jaroslav Siskovsky, second violon; Ludvik Schwab, violiste; et Milton Prinz, violoncelliste.

Un long extrait de "Roméo et Juliette", de Gounod, formera la pièce d'ouverture de l'Heure du Coucher dirigée par Ludwig Laurier, à 11 h., poste WJZ. Autres pièces: Romance, de Rubinstein; et Wedding Dance, de Lincke.

Le quintette Kremlin reprendra ses séries de concert de 11 h. 30, poste WJZ. Le quintette sera accompagné par Mercedes Bennett, pianiste.

— Le septième programme de la section française du Conseil National d'Education, sera irradié à 3 heures 15, poste CKAC, sous les auspices de l'Université de Montréal, et sera confié à la Faculté de Philosophie pour la partie causerie, et au Conservatoire National de Musique pour la partie musicale. Le Père Ceslas Forest, O. P., professeur de Philosophie à l'Université de Montréal, présentera le Père Lamarche, O. P., comme conférencier, qui traitera le sujet suivant: "Le nom propre de Dieu". Mme Germaine Thibodeau, élève de la classe Letondal, du Conservatoire, exécutera au piano l'Étude Révolutionnaire, de Chopin, et Caprice, de Scarlati.

— Le gouverneur de l'Etat de New-York, Franklin D. Roosevelt, adressera la parole à la radio, chaîne de la NBC-WEAF à 4 heures, et traitera le sujet suivant: "The New Prison Policy for New York State". Cette causerie aura lieu à l'occasion de la décoration que recevra le gouverneur en témoignage des services qu'il a rendus dans le domaine de la politique de prison. MM. Calvin Coolidge, Dwight Morrow, Gilford Pinchot ont aussi reçu cette décoration.

— A 5 heures 45, poste WABC, Jean Beaudine, voyageur et observateur, continuera la série de ses causeries sur la femme. Sa causerie du 30 avril est intitulée: "The Legion of Permanent 29's".

— Concert régulier de Ludwig Laurier à 6 heures 30. Musique d'orchestre choisie. Le détail du programme nous manque.

— Tito Guizar, ténor mexicain et guitariste, se fera entendre aux postes de la chaîne Columbia à 6 heures. Le jeune artiste présentera des chansons de folklore espagnol et mexicain.

— Albert C. Ottinger, ex-procureur général de New-York et candidat républicain pour le siège de gouverneur en 1928, fera connaître la situation des Juifs dans l'Europe Orientale, au cours d'une causerie de 10 minutes, chaîne de la NBC à 6 heures 50.

— Le Père Peter E. Hoey, paulliste, puisera de nouveau dans sa "Boîte aux Questions" pour sa causerie de 6 heures 45, poste WLWL. Au même poste à 7 heures 30, le Père James M. Gillis, paulliste parlera d'actualités.

— Programme d'hymnes au poste WEAF à 7 heures, avec le concours des solistes suivants: Richard Maxwell, ténor; Muriel Savage, soprano; Helen Janke, contralto.

— Programme de musique militaire à 8 heures, poste WABC, exécuté sous la direction d'Arthur Pryor: Marche, Colonel Stuart, de Weldon; The Galop Inferno, d'Offenbach; Hands Across the Sea, de Sousa; It Happened in Nordland, de Herbert; et Carry On, de Lake.

— Les postes CFCF et WEAF irradièrent à 8 heures, le programme de musique d'orchestre de Rudy Valée. Helen Rowland chantera au cours de ce programme.

— Julia Sanderson et Frank Crumit figureront comme solistes au programme que le poste WJZ irradiera à 9 heures. Accompagnement d'orchestre.

— On fera revivre Oliver Cromwell, surnommé par des historiens le "père des libertés anglaises" au cours du programme irradié par le poste WEAF à 9 heures. La partie musicale comprendra la Chanson du Bayou, de Bloom; des extraits de "Martha", de Flotow, duo de ténor et de basse par Harold Hanson et John Moncrieff; Connais-tu le pays, de Thomas, solo par Rachel Morton, soprano.

— Programme formé d'extraits des six opérettes écrites par Victor Herbert, à 9 heures 30, poste WEAF. Solistes: Oliver Smith, ténor; Vivian Hart, soprano; et Vernon Jacobson, baryton.

— Anna Case, soprano qui a rempli de nombreux rôles d'opéras, figurera au programme qu'irradiera le poste WJZ à 9 heures 30. Orchestre sous la direction de Don Voorhees.

Le concert de jeudi le 30 avril, comprend une autre pièce sur l'histoire du Canada écrite par Meril Dennison et mise en scène par Tyrone Guthrie. C'est la vie de David Thompson, un des plus illustres géographes dans l'histoire du Canada. Il a donné son nom à la Rivière Thompson, en Colombie Britannique.

Thompson, né dans la plus grande indigence à Londres, en 1770, devint orphelin à l'âge de deux ans. Il vint au Canada comme apprenti pour la Compagnie de la Baie d'Hudson alors qu'il avait 14 ans. Il parcourut toute la partie du Canada qui s'étend des grands lacs à la côte du Pacifique et de Churchill à Montana. Il se rendit à Churchill deux ans après la des-

Un moyen rapide de mettre fin aux malaises des bébés

"Comme toutes les autres jeunes mères, je ressentais de vives inquiétudes chaque fois que mon bébé se mettait à pleurer"; tel est l'aveu que nous a fait une dame de Syracuse, N.-Y. "Maintes fois", poursuit-elle, "quand je trouvais mon enfant mal en train ou constipé, je lui faisais prendre de l'huile de ricin, que son estomac rejetait aussitôt. Notre médecin prescrivit alors du Castoria, alléguant que c'est un remède inoffensif et que les bébés le prennent avec goût. C'était la fin de tous mes tracas; je n'ai cessé depuis de m'en servir pour tous mes enfants". Castoria ne manque jamais de réjouir les mamans pour la promptitude avec laquelle il guérit toutes les maladies des bébés et des enfants en général: coliques, constipation, rhumes, etc.; c'est ce qui explique son extraordinaire popularité. Malheureusement comme toutes les autres choses excellentes du commerce, le Castoria rencontre la concurrence de contrefaçons peu scrupuleuses. Le vrai Castoria — le produit rigoureusement végétal — porte toujours l'autographe de Chas H. Fletcher.

truction du Fort du Prince de Galles par les Français et visita la vallée de Red River bien longtemps avant les colons de Lord Selkirk. Il mourut à l'âge de 87 ans. L'histoire de sa vie est remplie d' anecdotes et d'aventures de toutes sortes telles que pouvaient en rencontrer les premiers qui ont traversé le Canada.

Vu le changement de l'heure le concert de jeudi le 30 avril sera irradié aux heures suivantes dans les différentes parties du Canada: Halifax, 11 h. p.m. (heure avancée); Moncton, 10 h. p.m. (heure solaire); Québec, Montréal, Toronto, Ottawa, London, Hamilton, Chatham, Fort William, 10 h. p.m. (heure avancée); Winnipeg, 8 h. p.m. (C.S.T.); Regina, Saskatoon, Red Deer, Edmonton, 7 h. p.m. (M.S.T.); Vancouver, 6 h. p.m. (P.-ST.).

— A 10 h. 45, inauguration d'une nouvelle série de programmes de chant et de musique avec le concours des artistes suivants: Irène Beasley, chanteuse; le trio Men-About-Town, et un orchestre de 23 instrumentistes sous la direction de Gustave Haenschel. Poste WABC.

— Le programme de musique d'orchestre de l'Heure du Coucher dirigé par Ludwig Laurier s'ouvrira par des extraits de "Lohengrin", de Wagner. Les autres pièces seront: Ave Maria, de Schubert; Dédication, de Franz; et Where the Citrons Bloom, de Strauss. Poste WJZ à 11 heures.

— Le prince de Galles et le premier ministre James Ramsay MacDonald prononcèrent des discours de Londres, qui seront irradiés en Amérique et transmis à travers le continent américain par la chaîne Columbia. Ces discours seront prononcés par le prince de Galles le 21 mai de Dorchester House et par le premier ministre le 23 mai. Ils se feront à l'occasion de la fête de l'Empire.

— Bien que Bernard Shaw persiste à refuser de visiter les États-Unis, les citoyens américains n'en entendent pas moins sa voix. Il parlera pour la seconde fois le 30 mai prochain, à 4 h. 20, chaîne Columbia. Il parlera à un dîner à l'occasion du 500ème anniversaire du martyre de Jeanne d'Arc et son discours sera irradié en Amérique. Le sujet qu'il traitera présentera d'autant plus d'intérêt qu'il a publié le drame "Jeanne d'Arc" lequel a soulevé une controverse prolongée des deux côtés de l'Atlantique.

Alfred AYOTTE

Postes locaux

CFCF

MERCREDI LE 29 AVRIL

6.00 Heure du crépuscule.
6.45 Cotes de fermeture de la Bourse.
7.00 Amos' Andy, NBC.
7.15 Le Troubadour.
7.30 Phil Cook, NBC.
8.15 Résultats du base-ball.
8.17 L'orchestre de concert de l'hôtel Mt-Royal.

8.30 Disques.
9.00 Studio.
10.00 Disques.
10.45 Poèmes, NBC.
11.00 Voice of the Radio Digest, NBC.
11.30 Heure de fermeture.

JEUDI, LE 30 AVRIL
9.00 Trio du Paradis, NBC.
9.15 Radio Homemakers Institute.
10.00 Studio.
11.00 Disques.
11.15 Studio.

12.30 Sweet and Low Down, NBC.
12.30 Sur les ailes de la chanson, NBC.
12.30 Disques.
1.00 Cotes de la Bourse.
1.15 Déjeuner musical.

2.00 Radio Homemakers Institute.
2.15 Breco et Derose, NBC.
2.30 Studio.
2.45 Dr Scholz Rambler, NBC.
3.00 Disques.

5.55 Température. Programme. Heure.
6.00 L'heure du crépuscule.
6.45 Cotes de fermeture de la Bourse.
7.00 Amos' Andy, NBC.
7.15 Ballades anciennes.

7.30 Phil Cook the Quaker man, NBC.
7.45 L'homme de la pianette Mars, NBC.
8.00 Rudy Vallee.
9.00 Résultats du base-ball.

9.02 Récital d'orgue.
10.00 Artiste's Service, NBC.
10.30 Studio.
10.45 Le Caravane, NBC.
11.00—Heure du coucher.
11.30 Nouvelles.

MERCREDI, LE 29 AVRIL

4.00—Nouvelles au Nord.
4.15 Programme de Lowe Bros.
4.45—Concert du Ritzy.
5.00 Orchestre de danse.
6.30 Causerie de M. J. Masse.
5.45 Mercuriale.
6.30 Annoncé plus tard.

7.00 Causerie de M. Leo Cox, sous les auspices de l'Association des auteurs.
7.15 Concert du Ritzy-Carlton.
8.00 Croisière musicale du C.P.
9.00 Récital d'orgue (disques).
9.30 Annoncé plus tard.
10.30 Disques.
10.45 Concert Columbia.

JEUDI, LE 30 AVRIL

8.00 L'heure du déjeuner.
9.00 "Hello Beautiful".
9.15 Courses aux magasins.
10.00 Disques.
10.15 Récital de piano.
10.30 L'ouverture de la Bourse.
10.45 Causerie française sur le menu quotidien.

11.00 L'heure exacte. Menu quotidien, causerie en anglais.
11.15 Disques.
11.30 Disques.
11.45 Disques.
Midi Le trio de la "Presse".
12.30 Bourse de Montréal et de New-York.
12.40 Récital d'orgue.
1.15 Causerie sur l'hygiène sociale.
1.30 Disques.
2.00 Causerie faite sous les auspices du Conseil national d'éducation, par M. Robert Choquette.

Choix de Plusieurs Trains entre Montréal et Sherbrooke

VERS L'EST

HEURE SOLAIRE	No. 202	No. 40	No. 204	No. 16
Dép. Montréal, Gare Windsor	A.M. 7.15	P.M. 12.30	P.M. 3.15	P.M. 7.00
Arr. Sherbrooke	A.M. 8.50	P.M. 1.30	P.M. 4.40	P.M. 9.00

VERS L'OUEST

	No. 201	No. 39	No. 203	No. 205
Dép. Sherbrooke	A.M. 7.00	A.M. 8.05	P.M. 2.45	P.M. 6.30
Arr. Montréal, Gare Windsor	A.M. 8.15	A.M. 9.15	P.M. 3.50	P.M. 7.50

* tous les jours † dimanche excepté ‡ dimanche seulement
MATERIEL ROULANT MODERNE
Wagon-salon, wagon-buffet au café, ainsi que voitures ordinaires sur tous les trains.
* WAGON-LITS

Pouvant être occupé à partir de 9.00 p.m., tous les jours, attaché au train No 15 quittant Sherbrooke à 4.10 a.m. et arrivant à Montréal à 7.20 a.m.

Pour plus amples renseignements, etc., s'adresser aux Bureaux des Billets en Ville, 201, ouest, rue St-Jacques, St-Jacques 4211; Edifice Dominion Sq. (St-Jacques) 6262, ou aux gares Windsor, Place Vigor, Mile-End, Westmount et Montréal-Ouest.

Pacifique Canadien

La plus grande organisation de voyages au monde

"Le Dictateur"

AU COLLEGE SAINTE-MARIE

C'est les lundi et mercredi, 11 et 13 mai 1931 que les élèves du collège Sainte-Marie exécuteront, dans la salle académique du collège, rue Bleury, le grand drame politique moderne de Jules Romains, "Le dictateur".

Cette pièce, que les critiques français comparent aux plus grandes tragédies du théâtre classique, n'a pas encore été jouée à Montréal. La distribution pour "Le dictateur", comprend des acteurs très favorablement connus de la scène du Gesù, entre autres, MM. Amiraux, Charlebois, Lapointe et Planter. C'est dire que l'exécution des rôles sera soignée et artistique.

"Le dictateur" sera repris pour les enfants, en matinée, les jeudi et samedi, 7 et 9 mai. On peut se procurer des billets pour ces diverses représentations en s'adressant au sous-sol du Gesù, 1180, rue Bleury, téléphone L'Ancester 4453.

Examen de chimie

En vue du prochain examen universitaire du baccalauréat classique, a) les candidats qui sont en première année de sciences devront subir l'examen de chimie en même temps que les élèves de première année des collèges et sur les mêmes questions, le mercredi 17 juin, de 10 heures à 12 heures, (heure solaire);

b) Les candidats qui sont en deuxième année de sciences et qui n'ont pas encore subi cet examen devront le subir, sur des questions spéciales, le vendredi 15 mai, soit à l'Université, de 10 heures à 12 heures, (heure avancée), soit dans les collèges, de 9 heures à 11 heures, (heure solaire).

Dans tous les cas, l'honoraire est de \$1.00. Les candidats en deuxième année d'études doivent prévenir le soussigné, s'ils passent l'examen à l'Université de Montréal, ou le faire prévenir par les autorités de la maison, s'ils le passent dans un collège.

Quelques autres témoins ont parlé de Kogan dans le même sens: ils ont signé des recommandations pensant que c'était pour des positions. Un des témoins a dit que Kogan faisait de fréquents voyages aux États-Unis pour acheter du cuir; il faisait de la contrebande, mais le témoin ne s'en douta que lorsque Kogan eut des difficultés avec le ministère des douanes. Cependant Kogan a quitté le pays, et semble n'avoir pas eu de difficulté à se procurer un passeport.

M. Walker est exonéré

Albany, New-York, 29. — Le gouverneur Roosevelt a renvoyé les accusations de négligence et d'incompétence portées contre le maire Walker, de New-York.

M. Dumesnil rentre en France

Le Bourget, France, 29. (S. P. A.) — Le ministre de l'aviation, M. Du mesnil, est rentré d'un voyage aérien de 9,000 milles en Afrique française, Coste le pilotait.

Conférence sur le juge Panet

Ce soir, à 8 heures 30, le juge Edouard Fabre-Suryver donnera une conférence sur le juge Jean-Antoine Panet, devant la Société historique de Montréal, à la salle Saint-Sulpice.

Petite vie des saints

29 avril: SAINT PIERRE DE VERONNE, martyr. Jeune encore, Pierre fut interpellé un jour par un de ses oncles, sectateur de l'hérésie des Manichéens, qui lui demanda ce qu'il avait appris à l'école. L'enfant regarda son interlocuteur bien en face, et lui récita d'une voix ferme le symbole des Apôtres, terminant, comme par manière de conclusion, par ces mots: "Voilà ce qu'on m'apprend à l'école". Ni caresses, ni menaces ne purent l'arracher à la foi qu'il avait ainsi professée.

Après avoir terminé ses études à Bologne, il se sentit attiré vers les fils de saint Dominique et livra dans leurs rangs les bons combats du Seigneur contre les hérétiques et les pêcheurs de toute sorte.

Une bande d'hérétiques lui dressa une embuscade sur la route, un jour qu'il s'en revenait de Côte à Milan. Ils se précipitèrent sur lui et lui fendirent la tête d'un violent coup d'épée. Pierre eut encore la force de se redresser et de réciter d'une voix ferme ce symbole des Apôtres qu'enfant il avait avec une si noble audace récité devant son oncle. Un coup de poignard au travers de la poitrine l'acheva et ouvrit à son âme vaillante les portes du ciel. C'était en 1252.

Feu M. Ivan Neilson

Québec, 29. — M. H. Ivan Neilson, directeur de l'École des Beaux-Arts, à Québec et membre de l'Académie Royale du Canada, l'un des plus grands peintres de l'heure présente, est décédé des suites d'une très longue maladie. Le défunt était professeur à l'École des Beaux-Arts il y a deux ans, il en devenait le directeur. Il était le petit-fils de John Neilson, qui fut un jour en évidence sur la scène de la politique canadienne. Il laisse sa femme, née Green, Mathilda, deux filles, Mlles Nora et Helen Neilson, un fils, M. Walter Neilson. Il était aussi le frère de M. W.-A. Neilson, de Cap-Santé, de Fred Neilson, de Beauport, et de Mme Ida Neilson-Propy, de Québec.

4 heures 30 minutes
Selon LE NOUVEL horaire modifié et
Départ de la gare Bonaventure à 5.10 p.m. Arrivée à la gare du Palais, Québec, à 9.40 p.m. C'est un des records du nouvel horaire qui offre ce qu'il y a de mieux en fait de confort et de luxe.
Dép. MONTREAL Arr. QUEBEC
(quotidien) (quotidien)
9.30 a.m. 2.15 p.m. (Gare du Palais)
12.00 midi 5.30 p.m. (via Lévis)
5.10 p.m. (radio à bord) 9.40 p.m. (Gare du Palais)
8.00 p.m. 12.55 a.m. (via Lévis)
10.45 p.m. 6.00 a.m. (Gare du Palais)
Même service rapide et commode au retour
HEURE SOLAIRE DE L'EST
Détails complets au bureau des billets en ville, 381 rue St-Jacques, MARQUETTE 4211.
CANADIEN NATIONAL

La vie d'un bébé n'a pas de prix
Le meilleur actif du Canada est la génération qui grandit. La jeunesse forme le joyau le plus scintillant de sa couronne.
Pour contribuer notre part à la sauvegarde de cette richesse immense, nous n'épargnons aucun effort tendant à nous garantir que le lait que nous livrons soit le meilleur.
Chaque vache de chaque troupeau subit l'épreuve officielle à la tuberculine. Chaque contenant est stérilisé. Le lait est analysé quand il nous arrive, puis pasteurisé avant de vous parvenir. Vous le recevez dans une bouteille stérilisée tout spécialement.
LE LAIT DE JOUBERT est un lait sain et propre. Il offre la double garantie Joubert de pureté: tuberculination du troupeau, pasteurisation scientifique.
Adoptez sans tarder le lait de JOUBERT.
Le but que nous poursuivons est de réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal.
Joubert LIMITED
Quartiers généraux: Frontenac 3121
LAIT — CREME — BEURRE — CREME A LA GLACE
Lait certifié de la Ferme Saint-Sulpice, à Oka.

LA PAGE FEMININE

ELLE PREND DES LEÇONS D'AVIATION



Miss Isabel MacDonal, fille du premier ministre d'Angleterre, est photographiée ici dans son aéroplane, à Brookland, Angleterre, alors qu'elle prend une leçon d'aviation.

faire abstraction des rudes difficultés de la vie agricole. Il est toujours aisé, en effet, de chanter les gloires de la colonisation, mais qui dira l'inquiétude constante du colon endetté, chargé de besoins immédiats qu'il doit acquitter au moyen de très hypothétiques espoirs? Que s'il réussit quand même à s'accrocher au sol, à y voir grandir ses fils, le problème se pose à nouveau pour lui, et bien avant que ceux-ci n'aient atteint leur majorité, car à fils d'agriculteur, il faut terre nouvelle, et s'il ne s'en trouve pas à côté du "bien" paternel, les garçons devront s'éloigner et la mère pleurera. Et combien davantage encore si l'un de ces fils, comme celui qu'a dessiné M. Desrosiers d'un crayon précis, se refuse à recommencer la carrière paternelle et tend l'oreille à la voix des sirènes lointaines qui ont nom Voyage, Plaisirs, Fortune ou, comme dans *Carmen*, "La Liberté sur la montagne". Vincent Douaire a contracté en de précédents voyages des attaches redoutables envers ces déesses cruelles. Il ne s'en doutait pas lorsqu'il est revenu au foyer faire sa santé atteinte par une mauvaise fièvre. Et, convalescent, entouré du prestige de ses absences, des manières décidées qu'il en a rapportées, jointes aux vertus de courtoisie et d'honneur qu'il tient de sa famille et qu'il a conservées, comment voudrait-on que l'amie d'enfance qu'il retrouve au village, la fine et courageuse Josephette Auray, n'éprouvât pas près de lui le sort de longues semaines de crainte et d'angoisses secrètes, et trop justifiées. Josephette est à la fenêtre et regarde du côté par où Vincent vient de partir à jamais. La vieille Gotte restait près d'elle et elle passait machinalement ses mains sur les cheveux de la jeune fille. D'en bas, où la famille tentait de déjeuner, des sanglots montaient.

"Alors Josephette songea au retour vers la maison lointaine, petite et frêle, perdue dans la forêt comme un joujou d'enfant. Et elle ne pouvait pas pleurer."

Vous savez si cette phrase finale, tombée comme une prière funèbre, ne vous laisse pas le cœur étreint et la gorge serrée. Le gant peut aller s'éloigner de l'autre côté du continent: pour celle qui reste il n'y aura plus de joie.

Il est vrai que nous ne l'en aimons que plus fortement, nous tous à qui son histoire est contée, et ce n'est pas le moindre attrait de ce livre que cette figure de jeune fille qui prend peu à peu forme et visage devant nous, jusqu'à devenir la pure et attachante héroïne que nous ne pourrions plus oublier. Est-ce à dire cependant que nous n'ayons pas l'adresse de Vincent Douaire que des anathèmes et du mépris? On le voudrait bien parfois, lorsqu'il nous encoûtre trop, mais lui aussi nous est dépeint, expliqué, analysé avec des traits si justes, une touche si subtile, que les ressorts complexes de son âme, et les souffrances qu'ils lui imposent, nous le font plutôt plaindre que blâmer entièrement. Jouet du sort, de la Fatalité, dirait le Choiseur antique encore une fois, Léo-Paul Desrosiers, celui qui, est bien capable de s'en être inspiré, plus ou moins consciemment, de même que les spécialistes du diagnostic littéraire nous diront peut-être qu'ils y trouvent de discrets rappels de *Maria Chapdelaine* et de *La Brière*, ce dernier fort roman régionaliste français. On ressemble toujours à quelqu'un, et les types humains ne sont pas si nombreux qu'on ne puisse classer chacun d'eux dans quelque catégorie familière. Desrosiers en a semé plusieurs dans son roman, le plus souvent d'un vif relief et se détachant nettement sur le fond de vie rurale qui les encadre à nos yeux.

Le notaire *Fiacribus*, par exemple, énergique et honnête, conseiller des familles Magloire, Pantel, Noël Fusaou, tant d'autres être bien vivants, toujours eux-mêmes une fois qu'on les a vus, et participant à la vie ferme, à la nette impulsion qu'ils ont reçue de leur auteur, nous allons dire de leur créateur. Mais il en faudrait parler trop longuement, et nous n'avons rien dit de la forme, du son tout à fait exceptionnel qu'apporte l'auteur en tout ce qu'il dit, de la rare pureté de son style. La critique sévère dirait peut-être que les coups de tonnerre manquent, ou les falaises tourmentées, dans ces horizons plats. Une sorte d'uniformité, de

EATON

Eatonia

25.00

Le complet qui réunit élégance, qualité et prix avantageux

"Tissus de bonne qualité, aux plus nouveaux dessins et couleurs, transformés en modèles d'une élégance impeccable", c'est ce que nous disons des complets EATONIA. Voyez-les! Comparez-les! Et vous en direz la même chose.



Beaux worsteds, nouveaux tweeds, serges de laine Botany bleues ou grises... taillées en les plus nouveaux modèles pour hommes et jeunes gens, de tailles ordinaires, moyennes, fortes, et fortes et courtes.

Si toutefois il n'y avait pas de complet convenant à votre taille dans ce groupe EATONIA, nous vous en ferons confectionner un sur mesure en les mêmes tissus, sans frais supplémentaires.

Prix EATONIA
25.00
Avec deux pantalons
32.50

Payables par Paiements Différés moyennant un supplément équilibré.

THE T. EATON CO LIMITED
DE MONTREAL

ERNEST LAVIGNE
Organiste à St-Jean-Baptiste
Professeur de piano, orgue, théorie, solfège.
958, avenue Duluth Est
Tél. FRontenac 5344 - Montréal

Mon carnet
29 avril 1931.

Des fleurs dans la maison: n'est-ce pas la plus gracieuse décoration qu'on puisse donner au foyer? On les dispose dans des vases; mais encore faut-il choisir la potiche qui convient le mieux au genre de fleurs (artificielles ou naturelles). Dans un vase trapu aux tons d'émail, bleu ou jaune nuancé, mettons des pois de senteur, des capucines, des marguerites; par contre, des fleurs à longues grappes y seraient mal à l'aise, comme les glaïeuls, les pieds d'alouette, etc.

Le choix s'amplifie avec l'énorme vase-boucle en verre brillant et craquelé blanc ou de couleurs vives: toutes fleurs artificielles ou naturelles à tige suffisamment longue y trouvent leur place. L'oeillet en surgira avec autant de gloire que la rose, le chrysanthème, le pavot; les coquillages si en vogue actuellement donneront à ce gros vase un air d'aquarium.

Disons en passant que la rose, seule, en petit groupe ou en bouquet énorme, s'avère réellement la reine des fleurs en ce sens qu'elle est chez elle dans toutes les formes de potiches imaginables.

Mignon

Le congrès de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste

Programme de la première séance qui sera présidée par Mgr A.-V.-J. Piette, recteur de l'Université de Montréal - Dimanche soir, 3 mai, à 7 h. 30

- ### LES QUESTIONS ECONOMIQUES
- 1.-VALEUR DE LA PRODUCTION ECONOMIQUE A DOMICILE
Historique, par Mlle Blandine Bourgoin.
a) Rapport des cercles de fermières.
Mlle Corinne Méthot, conférencière en "Economie domestique", dépt. de l'Instruction publique.
b) Travail à domicile dans la ville. La décentralisation de l'industrie, grâce au transport de l'électricité, rétablira l'atelier domestique.
Mlle Hedwidge Lefebvre, présidente de l'association des ouvrières.
Mme C. Caron, de l'association des femmes d'affaires.
c) Rapports des fédérations paroissiales sur la valeur du travail à domicile.
 - 2.-CONDITIONS DU TRAVAIL A L'USINE
a) Hygiène.
b) Règlementation des heures de travail.
c) Salaire minimum.
d) Salaire maximum.
e) La moralité à l'atelier.
Mlle Laura Robert et Mlle Elmire Laforce, conseillères de l'association des ouvrières.
 - 3.-CONDITIONS DU TRAVAIL DANS LES MAGASINS
a) Hygiène.
b) Lumière et aération.
c) Durée des heures de travail.
d) Loi des sièges.
e) Salles de repos.
f) Législation récente.
g) Progrès opérés.
Mlle Eglantine Phaneuf, présidente de l'association des employées de magasins.
Mlle Berthe Gauthier, secrétaire-archiviste de l'association des employées de magasins.
h) Salaire minimum.
i) Salaire maximum.
Mme Pierre Casgrain, déléguée du public à la commission du salaire minimum.
 - 4.-CONDITIONS DU TRAVAIL DE LA FEMME DANS LES BUREAUX
Au point de vue du salaire, de la santé, de la vie morale et des moyens de protection.
Mlle Marie-Elise Bégin, directrice des cours professionnels des employées de bureau.
Mlle Maria Auclair, trésorière générale de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste.
Mlle Irma Francoeur, secrétaire de l'association des employées de bureau.
 - 5.-LES FEMMES A LA TETE D'ENTREPRISES COMMERCIALES
Mme B. Léger, présidente de l'association des femmes d'affaires. Allocution du président.

Chapelle de Marie-Réparatrice

1025, AVE MONT-ROYAL OUEST

Demain soir, veille du premier vendredi du mois, il y aura une Heure Sainte au couvent de Marie Réparatrice de 8 heures à 9 heures. Récitation de l'Office du Sacrement. Bénédiction du Saint-Sacrement.

Tous les zélateurs et zélatrices et les membres de l'Heure Sainte sont priés d'être présents.

Le banquet de la Fédération

Le congrès féminin, organisé par la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, se terminera le mercredi 6 mai, à 1 h. p. m., par un banquet à l'hôtel Place Viger, sous la présidence de Mme Alfred Thibaudon, vice-présidente de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste. Les billets sont actuellement en vente. S'adresser au siège social de l'association, 853, rue Sherbrooke est.

BON A SAVOIR

Pour rafraîchir le linge jauni. Le linge qui ne sert pas s'abîme. Il se salit, d'abord, est marqué de raies noires, puis, au bout de quelques années, jaunit. C'est une des raisons pour lesquelles il ne faut pas accumuler trop de linge dans son armoire!

Cependant, si l'on a un troussseau abondant, on pourra éviter cet ennui en utilisant chaque pièce de linge à tour de rôle. Au lieu d'employer toujours les mêmes services de table, les mêmes serviettes de toilette, on emploiera son linge successivement, de sorte que tout finira par passer à la lessive dans un laps de temps assez court, et que rien ne jaunira.

Pour rendre leur blancheur aux pièces déjà abîmées, savonnez-les, plongez-les dans une eau de savon additionnée de 3-4 de pouce de chandelle râpée par pinte d'eau. Faites bouillir votre linge dans cette eau pendant une demi-heure. Vous n'aurez plus qu'à rincer un linge parfaitement blanc.

Les zestes d'oranges. — Ne jetez pas les zestes d'oranges. Vous pourrez les employer de bien des manières: les faire brûler sur une pelle rouge pour désinfecter la maison; en parfumer sirops et liqueurs, en aromatiser vos entremets, etc.

Biscuits ramollis. — Des biscuits ramollis par l'humidité retrouvent leur agréable fermeté si vous leur faites passer quelques minutes au four.

Le bicarbonate de soude. — Ayez toujours sous la main, Madame, un paquet de bicarbonate de soude. Il suffit d'en jeter une pincée dans l'eau ou cuisent des légumes pour que ceux-ci deviennent plus tendres et perméables; ce qui vous vaudra une économie de temps et de feu.

En lisant "Nord-Sud"

(par Léo-Paul Desrosiers)

Un roman nouveau nous est né, signé Léo-Paul Desrosiers, préfacé avec esprit par M. Honoré Parent, le distingué chef des services municipaux de la ville de Montréal. Le préfacier s'est rendu compte de ce que le titre de l'ouvrage a d'énigmatique et il explique sans tarder qu'il s'agit d'une phase de l'émigration des Canadiens aux Etats-Unis, il y a plus d'un demi-siècle, dans la région de Berthier. On est donc en droit d'appliquer l'étiquette "régionaliste", si l'on y tient absolument, à l'oeuvre nouvelle de l'ancien courriste parlementaire du *Devoir* à Ottawa. Et ceci dit, il faut bien tenir compte de la curiosité déjà sympathique du lecteur, et lui dire un peu ce qu'on trouve en ce livre.

Et ce n'est ni simple ni facile, quelque plaisir que l'on ait trouvé à cette lecture. Tout d'abord, le titre. Il semble que l'auteur ait renoncé à résumer son travail au moyen d'une enseigne descriptive. "Nord-Sud, roman canadien", et voilà tout. Voilà même le laconisme dans le droit d'appliquer l'étiquette "régionaliste", si l'on y tient absolument, à l'oeuvre nouvelle de l'ancien courriste parlementaire du *Devoir* à Ottawa. Et ceci dit, il faut bien tenir compte de la curiosité déjà sympathique du lecteur, et lui dire un peu ce qu'on trouve en ce livre.

Et ce n'est ni simple ni facile, quelque plaisir que l'on ait trouvé à cette lecture. Tout d'abord, le titre. Il semble que l'auteur ait renoncé à résumer son travail au moyen d'une enseigne descriptive. "Nord-Sud, roman canadien", et voilà tout. Voilà même le laconisme dans le droit d'appliquer l'étiquette "régionaliste", si l'on y tient absolument, à l'oeuvre nouvelle de l'ancien courriste parlementaire du *Devoir* à Ottawa. Et ceci dit, il faut bien tenir compte de la curiosité déjà sympathique du lecteur, et lui dire un peu ce qu'on trouve en ce livre.

Mort d'une religieuse

Saint-Hyacinthe, 27 (D.N.C.) — La R. S. Sainte-Genève, née Elisabeth-Genève Bouffard, professe chez les RR. SS. de Sainte-Marthe, est décédée à l'hôpital Saint-Charles de cette ville, à l'âge de 23 ans, après quelques jours de maladie. La défunte était la fille d'Alfred Bouffard et de Flora-Guindon, de Woonsocket, Vt. Les funérailles ont eu lieu à Saint-Joseph-sur-Yamaska, à la maison-mère de la communauté. Le service funèbre fut chanté par M. le chanoine P.-A. St-Pierre, aumônier de la maison. Au chœur, on remarquait M. le chanoine J.-B.-O. Archambault, supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe; M. le chanoine J.-A. Dubreuil, procureur du Séminaire; MM. les abbés J.-P. Laberge, ancien curé; P.-M. Benoit, chapelain des Frères Maristes; Euclide Thérèse, professeur au Séminaire; C.-H. Laroche, curé du Christ-Roi; P.-N. Desrosiers, curé de Saint-Joseph; le R. P. Chery, de la Société de St-Edmond, de Swanton, Vt.

modération tranquille règne dans le récit comme sur ces rives basses longeant des eaux encroûtes par des îles engourdis et qui atténuent un peu le relief du paysage. Rien ne vient distraire la pensée du drame central. Les villageois qu'on nous a fait connaître suivent paisiblement le cycle de leurs occupations, sans qu'aucun d'eux se livre à quelque fugue incongrue, sans que rien d'accidentel, comme la vie en fournit partout, ne vienne nous distraire du spectacle de Vincent, tournant avec hésitation autour de la pauvre Josephette. On souhaiterait parfois qu'elle se rende un peu à Montréal, ou même à Sorel, à travers les îles aux noms curieux ou historiques, et que cette distraction lui confère un courage nouveau. Il n'est que juste de dire, cependant, que l'auteur n'a pas négligé ce besoin de variété, et que la jeune fille fera une absence de quelque temps au canton de Brandon. Cela nous vaudra une nouvelle description, l'un de ces tableaux auxquels M. Desrosiers excelle vraiment et qu'il s'est arrêté fréquemment à tracer, au cours de son livre, avec une précision et un coloris remarquables. Ils n'en sont pas le moindre attrait et certains d'entre eux, comme le fauchage des foins, le rouissage du lin, la veillée chez Josephette, les colons de Brandon, maintient encore, sont des pages tracées avec de si sûres notations qu'on ne les a guère dépassées encore et qu'il sera longtemps difficile de faire mieux. Nous ne dirons rien du style par-

ticulier de l'auteur, très soucieux de correction grammaticale, et attentif aux canadianismes, dont il ne fait qu'un usage prudent et mesuré, et qu'il souligne presque toujours. Les personnages de *Nord-Sud* tiennent un langage sans affecterie, mais distingué, ils ont la simple dignité des gens de chez nous, qui s'expriment en eux comme d'instinct. Quelles que soient, en un mot, les faiblesses occasionnelles qu'une recherche sévère pourra faire trouver dans *Nord-Sud*, nous croyons que ce livre restera comme l'un des efforts les plus honorables de notre littérature, les plus approchés de l'idéal que s'était proposé l'auteur, lequel, plus encore que dans ses travaux précédents, s'est affirmé comme un maître écrivain, capable d'atteindre aux plus hauts sommets de la rude carrière des lettres canadiennes.

Ernest BILODEAU
— Le Droit.

Feuilleton du "Devoir"

LUCILE ET LE MARIAGE

par Pierre Alciette

15 (Suite)

J'étais revenue très anxieuse... Songe donc en pleine "morte-saison"... Nul secours à espérer de ma tante... nous risquions de bien mauvaises heures... Pour moi, ce n'était pas un problème. Mais ma pauvre maman est si fragile... les tourments la minent...

— Ne pense plus à cela, interrompit Thérèse avec douceur. Mme Nèrel est rassurée, puisque tes gains, maintenant, égalent, dépassent même les subsides qu'envoyait Mme Villeroy. Grâce à Dieu, tu jouis d'une belle santé. Le courage ne te manque pas. Peu à peu, tu feras une situation. Tu verras alors quelle satisfaction sera ta récompense! On est si fort quand on se crée une vie libre par ses propres

moyens. Et c'est très bon d'avoir, au fond de soi-même, conscience de sa valeur, de se dire, chaque soir, qu'on a accompli sa tâche, sans défaillance...

— Oh! toi! fit Lucile sincère, tu es admirable: le grand pivot de ta vie est le travail. Pourtant, ajouta-t-elle en hésitant un peu, tu es vingt-six ans, tu es d'âge à songer au mariage... Ta situation de professeur de dessin, tes dons de peintre aussi — ne m'as-tu pas dit que tu espérais pouvoir faire bientôt une exposition de tes oeuvres? — tout cela te permettrait, si tu le voulais, d'épouser un homme riche, intelligent, qui serait... pour une femme telle que toi... Ne penses-tu donc jamais à te marier? Le visage de Mlle Lefortin s'éclaira

ra d'un sourire un peu mélancolique. Elle regarda son amie dans les yeux, avec curiosité.

— Pourquoi me demandes-tu cela? C'est sans doute que tu y songes toi-même?...

— Oh! non, interrompit vivement Lucile. En tout cas, pas d'une manière précise... Si j'y pense... quelquefois... c'est comme à une chose lointaine, un événement que j'entrevois comme possible, dans l'avenir... Mais je me dis que j'ai le temps...

— Bah! le temps... l'âge... qu'importe! Les unes se marient tôt, les autres tard... Il est fort naturel que tu songes au mariage, puisque, comme tu me l'as dit tout à l'heure, on a déjà demandé la main... Quant à moi, ajouta-t-elle avec un geste vague, moi... je n'ai aucune raison d'y songer, pour le moment du moins. Ma vie est réglée un peu comme celle d'une écoière. Au lieu d'apprendre, j'enseigne; au lieu d'être l'élève, je suis la maîtresse. C'est toute la différence. Quant au succès de ma peinture, il est bien aléatoire encore...

— Ici, Thérèse s'arrêta un instant. Elle semblait hésiter à parler d'elle davantage, à dévoiler, si peu que ce fut, de sa personnalité. Puis, elle

reprit sur un ton qui n'était pas exempt d'amertume:

— Tu connais ma vie. Je n'ai pas été gâtée dans mon enfance. Si le hasard m'a un peu mieux servi par la suite, je le dois, sans doute, pour une bonne part, à mon travail, à la persistance dans mes efforts. J'ai réussi à me faire une situation, il est vrai...

— Une situation indépendante! Je t'envie, Thérèse...

— Oh! indépendante... Il n'y a pas de moi plus inexact. On dépend toujours de quelqu'un, souvent de plusieurs, ou d'un tas de choses... Ne m'envie pas trop, Lucile. En somme... en somme, ma vie est morose et terne et... c'est moi qui t'envie de songer au mariage.

Ces derniers mots étaient en contradiction bien vive avec les paroles d'encouragement prononcées tout à l'heure. Lucile en fut frappée:

— C'est vrai, c'est vrai, Thérèse, ce que tu me dis là? s'écria-t-elle en saisissant les mains de son amie. Je ne te reconnais plus... Toi si vaillante... Toi qui mettais le travail au-dessus de tout dans la vie... Tu n'es donc pas heureuse?

— Heureuse... répéta Thérèse en

sourde. Elle parut lutter un instant contre des pensées qui assiégeaient son esprit en nuées adverses. Puis, se ressaisissant tout à coup et se contraignant à sourire:

— Ecoute, Lucile, le travail est la plus belle chose qui soit au monde parce que c'est de lui qu'on tire les satisfactions les plus saines et les plus pures. Mais il y a aussi le métier, l'ingrat métier, qui vous écouvre souvent par sa monotonie, quand il ne vous met pas le cerveau à plat et les nerfs en déroute. A ces moments-là, l'être tout entier se révolte et volontiers l'on maudirait ce que l'on a tant adoré. Ce sont de mauvais moments. Quiconque exerce une profession les connaît. Et tu les connaîtras aussi, peut-être... Mais cela passe... c'est comme les tempêtes d'équinoxe: après l'ouragan, le soleil... D'ailleurs, j'ai tort de te dire ces choses. Je n'ai pas le droit de me plaindre. Tout va bien. Ne parlons plus de moi.

Son regard indécis alla se fixer sur de blancs chrysanthèmes qui penchaient leurs boules ébouriffées au bord d'un vase. Elle se leva, s'approcha des fleurs, les caressa du doigt.

— Ils sont beaux, n'est-ce pas?

fit Lucile qui observait son amie un peu étonnée de ses paroles inaccoutumées. C'est l'espèce que je préfère: des japonais.

— Oui, dit Thérèse, leurs pétales ont une grâce neigeuse échevelée qui me plaît aussi beaucoup.

— C'est mon cousin Alain qui nous les a apportés hier.

— Alain, répéta Thérèse. Et revenant s'asseoir près de son amie: — Il a beaucoup de sympathie pour sa cousine Lucile, n'est-ce pas? dit-elle en la dévisageant.

— De la sympathie pour moi, Alain? Mais oui, naturellement. Sympathie réciproque, d'ailleurs. Nous nous entendons très bien.

— Voyons, n'est-ce pas un peu de cause de lui que tu as refusé le mariage qu'on t'offrait? Tu peux bien le dire à ta vieille amie Thérèse.

— Alain? Tu plaisantes!

— L'amour est, dit-on, si capricieux... Longtemps on est amoureux, puis un jour, brusquement...

— Elle n'aurait pas sa phrase, Lucile, à son tour, venait de quitter le divan et, s'étant approchée de la fenêtre avait posé son front contre la vitre. La pluie tombait toujours. On percevait, mêlé aux vagues rumeurs du dehors, le bruit monotone des gouttes d'eau, sur le rebord mé-

tallique de la fenêtre. La jeune fille parut absorbée un instant dans la contemplation du ciel sombre. En réalité, la remarque de son amie venait de mettre soudain en elle une gêne inexplicable. Depuis quelques jours la pensée de son cousin l'obsédait. Alain... La veille encore, il était venu, comme il le faisait souvent depuis leur retour, sonner à la porte des dames Nèrel. Il avait apporté une brassée de chrysanthèmes, choisis dans la serre parmi les plus beaux et un panier où s'étaient en grappes somptueuses, du raisin doré. Pourquoi, maintenant, lorsque Mme Nèrel les laissait seuls, Alain ne trouvait-il presque rien à lui dire? Son regard s'obstinait, caressant et doux, sur Lucile et ce regard troublait étrangement la jeune fille. N'était-il plus seulement, pour elle, le camarade, l'ami? En vain s'interrogeait-elle... Aucune réponse ne venait la satisfaire. L'allusion de Thérèse avait fait surgir, à nouveau, la question, tenace, obsédante...

— Tu vois toute songeuse, fit Mlle Lefortin. Est-ce que, par hasard... Lucile répondant à sa propre pensée dit, à mi-voix: — Non, non... je ne crois pas. (à suivre)

Le journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire et Pédagogique (S. J. B. L.). Les abonnements sont envoyés par la poste. Les annonces sont reçues chez M. J. B. L. et chez M. J. B. L. et chez M. J. B. L.

COMMERCE ET FINANCE

LES NOUVELLES EN RACCOURCI

Le blé

Le marché a été généralement vigoureux hier et les cours ont clôturé avec des gains de 7 à 1 sou et 1-8. Il y a aussi eu avance à Liverpool et à Buenos-Ayres. Les ventes pour l'exportation hier se sont établies à plus de 500,000 boisseaux.

La principale raison de la vigueur paraît avoir été une dépêche de Broomhall annonçant que l'Allemagne réduira fort probablement, d'ici la fin de la semaine, le droit d'entrée sur les blés étrangers et la décision du gouvernement français de permettre aux meuniers d'augmenter encore de 5 pour cent la proportion de blé étranger dans la farine.

Finance manitobaine

Le gouvernement du Manitoba vient d'émettre des billets pour un emprunt à deux ans au montant de \$2,040,000. Le syndicat prêteur est composé de la Banque de Montréal, de la First National Bank of New York et de la maison Solomon Brothers and Hutsler. Ces billets portent intérêt à 4 pour cent et le syndicat a payé 100.00, ce qui fait que l'emprunt ne coûte à la province du centre que 3.96 pour cent.

Le sucre

Pendant les trois premiers mois de l'année le Canada n'a exporté que 2 millions 1-2 de sucre raffiné contre 5 millions 1-2 pendant la période correspondante de 1930, tandis que ses importations tombaient de 10 millions 3-4 de livres à 3-4 de million.

Par contre, nos importations de sucre brut se sont élevées à 121 millions 1-3 de livres contre 103 millions 3-4 l'an dernier.

Pacifique Canadien

Les recettes du Pacifique Canadien pendant le mois de mars se sont totalisées à un peu plus de 12 millions de dollars contre 14 millions 1-2 l'an passé et les dépenses à un peu moins de 10 millions 1-2 contre 12 millions 1-3 en mars 1930. Le bénéfice net s'est établi à \$1,520,176 comparativement à \$2,139,718, une diminution de \$619,541.

Price Brothers

Le rapport de Price Brothers pour l'exercice terminé fin de février est particulièrement favorable, surtout lorsqu'on tient compte des conditions présentes dans l'industrie papetière au pays.

Les recettes ont un peu diminué, soit de \$3,332,799 à \$3,308,954. Grâce à une légère diminution dans le montant des intérêts versés et dans le montant porté au fonds de dépréciation — ce dernier n'est réduit que de \$1,254,232 à \$1,240,604 — le bénéfice net s'est établi à \$1,362,229, comparativement à \$1,351,421 l'an dernier. Moins les dividendes, il reste un surplus de \$77,247 contre \$58,029 il y a un an, ce qui porte le montant des bénéfices accumulés à \$2,802,421.

Le montant des disponibilités est augmenté de \$9,095,085 à \$9,323,987 tandis que les exigibilités s'élèvent à \$4,748,303 contre \$3,898,751 il y a un an, ce qui laisse un capital d'exploitation de \$4,575,684 comparativement à \$5,196,334 en 1930.

U.S. Steel

Comme on s'y attendait, parce que c'est toujours la politique de cette compagnie de maintenir son dividende régulier même lorsque

CHEZ LES CHIMISTES

Les affaires sont mauvaises, le dividende régulier de \$1.75 par action a été déclaré hier pour le premier trimestre de l'année.

Les bénéfices de la compagnie toutefois couvrent à peine le dividende privilégié. En fait, il ne reste que 5 sous par action ordinaire, ce qui fait que la compagnie doit puiser \$1.70 par action dans ses réserves, ou un montant total de \$14,763,240.

Les recettes de la compagnie pendant le premier trimestre n'ont été que de 19 1/2 millions de dollars comparativement à plus de 23 millions pendant le dernier trimestre de 1930 et à plus de 49 1/2 millions pendant le trimestre de l'an dernier. Les bénéfices nets se sont établis à 6 1/2 millions contre 12 1/3 pendant le dernier trimestre de 1930 et à 35 1/2 millions pendant le premier trimestre de la même année.

Les commandes en carnet par contre ont un peu augmenté comparativement à la fin de 1930, soit de 3,943,595 tonnes à 3,995,330 mais ont diminué sur la même date il y a un an alors qu'elles étaient de 4,570,653 tonnes.

Abana

A une réunion spéciale des actionnaires, on a approuvé les changements suggérés dans l'organisation financière de Abana Mines, Ltd. La compagnie sera transportée à une autre du même nom qui sera capitalisée à 6,000,000 d'actions autorisées dont 3,257,361 seront émises en échange des actions de la compagnie actuelle sur la base d'une action nouvelle pour une ancienne. En plus, une émission d'obligation au montant de \$500,000 sera faite pour payer les dettes présentes.

La Reichsbank

Le rapport de la Reichsbank pour 1930 indique que le chiffre d'affaires est tombé de 911,471,000,000 de marks à 861,807,000,000. Le bénéfice brut de la banque a été de 127 millions contre 170 l'année précédente mais grâce à une diminution de 87 millions dans les dépenses il est resté un bénéfice net de 40 millions comparativement à 25 1-2 l'année d'avant.

L'amiante

Il y a eu une légère reprise dans nos exportations d'amiante en mars. Nos exportations qui avaient été de 5,911 tonnes en février ont monté à 6,673 tonnes, et leur valeur a passé de \$328,315 à \$364,276. Il faut ajouter à cela nos expéditions de déchets d'amiante dont la valeur a progressé de \$92,528 à \$113,848 ainsi que nos envois d'amiante manufacturé dont la valeur s'est élevée de \$2,019 à \$7,597.

Le gouvernement américain vient d'autoriser l'entrée au pays de la cargaison de bois expédiée par le gouvernement russe, les protestataires n'ayant pu prouver que ce bois avait été coupé par des prisonniers.

Cours des grains

WINNIPEG	
Blé, mai 60 3/4; juillet 62.	
Avoine, mai 28 3/4; juillet 29.	
Orge, mai 29 1/2; juillet 31.	
Seigle, mai 32 1/4; juillet 34 1/4.	

CHICAGO	
Blé, mai 82 1/2; juillet 81 1/2.	
Avoine, mai 26 1/2; juillet 27 1/4.	
Mais, mai 55 1/2; juillet 57.	

Cours des trusts fixes

Canada-America	6 1/4
Can. Int. Trustee Shares	7 1/4
Corporate	8 1/4
North American	5 1/2
Standard Oil	5 1/2
N. Y. Bank Trust Shares	9 1/2
United Insurance Trust	9 1/2
United N. Y. Bank Trust	12 1/4

BOURSE DE MONTREAL

Fluctuations de la matinée
(Compilation de la maison L.-G. Beaubien)

Ventes	Valeurs	Ouv.	Haut	Bas	Midi	Chang.
15 Abitibi préf.	18	—	—	18	—	—
115 Asbestos Corp. préf.	1 1/2	—	—	1 1/2	—	—
200 Atl. Sugar	23	—	—	23	—	—
111 Bell Telephone	143 1/2	—	—	143 1/2	—	—
508 Brazilian	19	19	18 3/4	18 3/4	—	—
110 B.C. Electric "A"	12 3/4	12 3/4	12 3/4	12 3/4	—	—
365 Can. Car.	13	—	—	13	—	—
170 Can. Car. préf.	22	22	21	21	—	—
315 Canada Cement	12	12 1/2	12	12	—	—
400 Canada Cement préf.	94	—	—	94	—	—
40 Can. Pow. and Pap.	1.00	1.00	.90	.90	—	—
140 Can. Steamship préf.	17	—	—	17	—	—
15 Con. Smelting	108	—	—	108	—	—
5 Dom. Textile	75 1/2	—	—	75 1/2	—	—
2 Fraser	1 1/2	—	—	1 1/2	—	—
620 Int. Nickel	15	15	14 1/2	14 1/2	—	—
195 McColl	14	—	—	14	—	—
300 Massey-Harris	5 1/4	5 3/4	5 1/2	5 1/2	—	—
2120 Mont. Power	56 1/4	56 1/2	56	56	—	—
280 Nat. Breweries	30	30	29 3/4	29 3/4	—	—
185 Nat. Steel Car	25	25	24 3/4	24 3/4	—	—
5 Ogilvie Flour	197	—	—	197	—	—
155 Power Corp.	41	—	—	41	—	—
20 Quebec Power	54	—	—	54	—	—
170 Shawinigan	48 3/4	48 3/4	48	48	—	—
625 Steel of Canada	32 1/2	32 1/2	31	31	—	—
250 Steel of Canada préf.	31 3/4	31 3/4	31	31	—	—
50 Viau	14 1/2	—	—	14 1/2	—	—
45 Winn. Electric	15 1/2	—	—	15 1/2	—	—

LE MARCHE DES VIVRES

PRIX DE GROS A MONTREAL
(Prix au boisseau pour commandes par wagons.)

Blé Northern, no 2	71
Blé no 4	65
Orge no 3	41
Orge no 5	39
Avoine no 3	38
Avoine d'alimentation no 1	36
Blé argentin	46

FAINES
(Prix au boisseau. Exempte de 10 sous le baril pour commandes au comptant.)

Première patente	\$5.20
Seconde patente	\$4.60
Forêt à boulanger	\$4.30

ENGRAIS
(Prix la tonne, sacs compris, moins 25 sous pour commandes au comptant.)

Gru rouge	\$22.25
Gru blanc	\$24.25

FOIN
(Prix à la tonne.)

Extra no 2	\$15.00
No 2	14.00
No 3	11.00

BEURRE
(Prix la livre aux détaillants.)
De crémères, en boîtes 24 à 25
De crémères, en blocs 25 à 26

FROMAGE
Coloré 10

OEUF
(Prix la douzaine aux détaillants.)
Spéciaux 25 à 26
Extras 23 à 24
Premiers 20 à 21
Seconds 18

VGALLES
(Prix la livre aux détaillants pour volailles plumées de la qualité "A". Les prix pour la qualité "B" sont de 4 sous plus bas.)
Poussins dodus à griller 44 à 46
Poussins choisis à griller 38 à 42
Poulets choisis 32 à 35
Poulets à rôti 33 à 36
Poules 26 à 35
Dindons 36 à 41
Jeunes canetons 32
Canards à rôti 30
Oisons à rôti 28

POMMES DE TERRE
Green Mountains, 80 lbs 30

La situation ne change pas

CE QU'EN DIT LA BANQUE DE MONTREAL

A part les travaux qui marquent l'avènement du printemps, l'orientation du commerce et du marché du travail n'a subi aucun changement sensible au cours du mois. Des indices comme les changements de la circulation des chèques bancaires, encore qu'ils révèlent un mouvement de marchandise beaucoup plus faible que l'an dernier, indiquent une certaine progression saisonnière. L'ouverture hâtive de la navigation procure de l'ouvrage à ceux qui s'occupent de transports fluviaux et le chômage en général diminue grâce à la reprise des travaux extérieurs dans plusieurs branches de la production. Les perspectives de la navigation sont sombres et l'avenir incertain. Il y a abondance de blé à exporter si l'on trouve preneurs à l'étranger; à ce sujet, il est encourageant de savoir que les exportations de blé, depuis quelque temps, dépassent celles de l'an dernier, et qu'environ quatre millions de boisseaux doivent être expédiés de bonne heure du port de Montréal. On ne sait pas que le Ministère des Finances annonce des changements de tarif avant la fin de mai, date à laquelle il fera sans doute aussi connaître une modification de la taxe des ventes; ces facteurs auront vraisemblablement beaucoup d'influence sur les affaires. La sidrurie est un secteur de toutes catégories, céréales, bétail, beurre, oeufs, pommes de terre, restent bon marché.

Les relevés de mars viennent compléter les chiffres du commerce extérieur du Canada pour l'exercice financier, celui-ci s'éleva à \$1,723,800,000, contre \$2,385,177,000 en 1930, une diminution de \$661,377,000, ou environ 28 p. 100. Comme la baisse des prix de gros au cours des douze derniers mois est estimée par l'Office fédéral de la Statistique à 16.8 p. 100, il semblerait que la diminution en volume a été de quelque 11.2 p. 100. Toutefois, cette conclusion n'est pas sûre, comme on le voit par le cas du blé, dont les exportations au cours des douze derniers mois se sont élevées à \$38,337,000 de moins que l'année précédente, alors que la quantité exportée avait augmenté de 40,336,700 boisseaux. Il y a eu balancement de la balance passive du commerce, l'excédent des importations sur

LES EXPORTATIONS DOMESTIQUES

Les exportations domestiques ayant été de \$107,000 au 1er février, \$127,981,000 pour l'exercice précédent. En 1929 et 1928, il y avait eu une balance active.

Le mouvement des marchandises par chemins de fer reste inférieur à celui de l'an dernier, à l'exception des grains, surtout le blé, dont les chargements au 4 avril dépassent ceux de l'an dernier de 11,942 wagons. Le recul le plus grave est celui des produits de la forêt. Le total des chargements correspondants de l'an dernier, au 11 avril, atteint cette année 702,831 wagons, à rapprocher de 855,761 wagons pour la période correspondante de l'an dernier. L'industrie du papier-journal reste encore en présence d'une capacité bien supérieure aux besoins du marché. Les usines les mieux outillées sont capables de faire face à la diminution de la demande et de tenir, mais la situation d'autres usines, surtout les papeteries, n'est pas aussi favorable. Le coefficient de production des usines en mars a été de 58.1 p. 100, contre 55.4 p. 100 en février, et la production de 187,000 tonnes, au lieu de 164,552 en février. Pendant le premier trimestre de l'année, les usines canadiennes ont produit 534,280 tonnes, à rapprocher de 604,559 tonnes l'an dernier, et de 618,292 en 1929. La production de trois derniers mois dans les usines américaines a baissé de 59,218 tonnes, la diminution totale pour les deux pays ayant été de 122,495 tonnes pour le trimestre, ce qui marque la diminution de la consommation de papier-journal par les journaux. Les prix ont maintes fois baissé sous la pression de la concurrence; on annonce une réduction de \$3 la tonne, avec effet rétroactif depuis le 1er janvier, et une autre réduction de \$2 la tonne à compter de mai, ce qui porte le prix de la tonne à l'usiné à \$50.

La construction commence à reprendre avec la venue du printemps et l'on anticipe un regain modéré de l'activité. Les contrats de mars sont évalués à \$27,311,800, soit 12.6 p. 100 de plus que le mois correspondant de l'an dernier; les ouvrages d'art, constituent encore la majeure partie des contrats.

Dans les mines, les opérations se poursuivent activement, mais les promesses d'accroissement de la production d'or, celle-ci s'élevant en mars à \$3,402,225, ne sont pas réalisées. La plus forte de l'année, l'argent, le ciment, le gypse et le pétrole accusent aussi une production plus grande que l'an dernier. D'un autre côté, l'on extrait moins de cuivre, et beaucoup moins de plomb. Le prix du cuivre a reculé récemment, et il convient de noter que les exportations de cuivre brut du Canada sont tombées en mars à \$553,400 de \$4,152,400 l'année dernière. Le dernier pourcentage correspondant à 1930, les deux derniers mois, la valeur du cuivre exporté a diminué de 818,200,000 de \$2,446,100,000. Les débits bancaires, en mars, \$2,370,416,684, accusent une diminution de \$221,000,000 par rapport à mars 1930.

Sur le marché financier, les gouvernements et les municipalités continuent d'être favorables pour l'emprunteur, et les banques trouvent encore dans cette catégorie de titres un champ pour le placement de leurs disponibilités. En février, les prêts courants des banques à charte ont encore diminué de \$25,772,000 et pour les douze mois, sont en recul de \$246,100,000. Les débits bancaires, en mars, \$2,370,416,684, accusent une diminution de \$221,000,000 par rapport à mars 1930.

Sur le marché des changes, les fonds de New-York se sont sensiblement élevés à prime, pas plus de 1-16 100, et les câbles sterling ont coté entre 4.86-1/16 et 4.86-3/16. Les autres devises, sauf la peseta, qui a varié entre 11.10 et 9.30 suivant les indications politiques en Espagne, n'ont rien présenté de particulièrement intéressant au cours du mois dernier. La tendance à la hausse sur le marché des obligations de premier ordre a ralenti jusqu'à un certain point, et cela est dû en grande partie au succès de nouvelles émissions provinciales et municipales, dont une forte proportion n'a pas encore, probablement, été classée définitivement en portefeuille.

Sur le Curb

LES COURS DE LA MATINEE

Cours fournis par la maison BEAULIEU & DUNCAN 220, rue Notre-Dame ouest

Valeurs	Ouv.	Haut	Bas	Midi
Assoc. Breweries	8	8 1/2	8	8
Brit. Am. Oil	10 1/2	10 1/2	10 1/4	10 1/4
Dom. Tar. & Che.	12	12	11 3/4	11 3/4
Dom. Engineering	23	23	23	23
Home Oil	70	70	70	70
Imperial Oil	12 1/2	12 1/2	12 1/2	12 1/2
Imperial Tobacco	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4
Inter. Petroleum	11 1/4	11 1/4	11 1/4	11 1/4

MASSÉ & GAUTHIER

Immeuble général et Prêts hypothécaires
5504, Avenue Verdun
Tél. YOuk 4707

J.-Paul BENOIST, C.P.A.

COMPTABLE PUBLIC LICENCIÉ
SPECIALITES: Vérifications municipales, scolaires, commerciales et industrielles
467, rue St-François-Xavier - Ch. 205
Tél. MARquette 5339

ENTREPRENEURS GENERAUX

SPECIALITE: Edifices Religieux — Béton armé
H. DUFRESNE & FILS, Limitée
Ouvrage au contrat, pourcentage ou journée — Plans et estimés fournis sur demande — Transport de matériaux, spécialité: édifices en pierre ou brique — 30 années d'expérience — Satisfaction garantie.
Résidence: 44 ST-MATTHIEU : St-Laurent (Tél. BY. 175)
Bureau: 30, RUE ST-JACQUES O. Tél. HA. 2068 MONTREAL

Découverte de fer
Winnipeg, 27. — On rapporte la découverte d'une riche région de fer près d'Atikokan, Ontario, le long de la ligne du Canadien National, à l'ouest de Fort Williams. D'après l'analyse faite ce minerai contient 65% de fer, 25% de silicium et .03 de phosphore. L'analyse ne rapporte aucune trace de soufre.

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

ARPENTEURS & INGENIEURS

H. Labrecque, I.C.
G. Papineau, I.C. et arpenteur.
M. Cailloux, I.C.
Les Ingénieurs Associés
LIMITÉE
INGENIEURS CONSEILS
Béton armé — Arpentage — Expertise
EDIFICE THEMIS
10, St-Jacques ouest — Harbour 0482
MONTREAL

COMPTABLES

Larue & Trudel
COMPTABLES AGRÉÉS
CHARTERED ACCOUNTANTS
Ottawa, Montréal
I. Arthur Larue, C.A. Fugère, Trudel, C.A.
J. Wilfrid Boudet, C.A. Maurice Charté, C.A.
A. Emile Boudreau, C.A. David Robitaille, C.A.
Maurice Boudreau, C.A. Jean-Paul Gauthier, C.A.
Jacques Larue, C.A.
LARUE TRUDEL & PICHÉ
Syndics et Liquidateurs
Téléphone: Harbour 2655
Ottawa, Montréal
Edif. Banque Canadienne 721, Edif. Assurance Nationale
71, rue St-Pierre. 276, St-Jacques O.

Raymond Beausoleil, I. C.

Spécialité: COMBUSTION
CHAUFFAGE INDUSTRIEL ET DOMESTIQUE — INSTITUTIONS HOPITALIERS — CONCIERGERIES
132, rue St-Jacques O. H.A. 1841
Chambre 518

COMBUSTIBLES

ANGLO-AMERICAN COAL CORPORATION
Tous les charbons anthracites et bitumineux
Gallois — Ecosais — Américain
Coke LaSalle — Huile à chauffage
Livraison dans toute la ville.
Tél. BELair 4516 — 4338, St-Denis

AVOCATS

BERTRAND, GUERIN, GOUDRAULT & GARNEAU
AVOCATS ET PROCUREURS
Imm. Ins. Exch. 276 ouest, rue St-Jacques
Ernest Bertrand, C.R.
Substitut Senior du Procureur Général
C.-E. Guérin, C.R. M. Goudreau, C.R.
Antonio Garneau, L.L.L. H. N. Garneau

ENCADREURS

Morency Frères, limitée
AVOCATS ET ARTISTES
458, Ste-Catherine E. HAR. 6891
Encadrement — Dorure — Matériel d'artistes.
Choix d'oeuvres canadiennes, tableaux, eaux-fortes gravées sur bois, etc.

Blain & Pinard

AVOCATS
Imm. Duluth, chambre 22 — Lan. 4469
84, rue Notre-Dame ouest — Montréal

EVENISTES-REMBOURSEURS

Louis Pistone & Cie
EVENISTES-REMBOURSEURS
Ateliers artistiques d'ameublement et d'ébénisterie d'art. Meubles de styles.
Fabrication de meubles de tous genres sur commande, ainsi que réparations de toutes sortes.
4210 RUE ST-DENIS MONTREAL
Tél. BELair 0798

Cartier, Barcelo & Rivard

AVOCATS
Chambre 920, "Tramways Bldg"
159 ouest, rue Craig — Montréal

REMBOURSEUR — MATELASSIER

Maison Boyser
SPECIALITES: Meubles et matelas sur commande, ainsi que réparations. Estimations gratuits sur demande.
5013-47 ST-DENIS : MONTREAL
Tél. BE. 8328

MAURICE DUPRE, L.L.L., C.R., M.P.

Solliciteur Général
AVOCAT ET PROCUREUR
Ducré, Gagnon & McGeigh
Imm. Duluth, Montréal
111, Côte de la Montagne
Téléphones: 2-0212 et 2-0213
QUEBEC

PHARMACIES

Assortiment — Qualité — Service
Réels Prix Réduits.
PHARMACIES WILBRO PAQUIN
4500 Papineau 1200 Mont-Royal
Coin Mont-Royal Coin Dea-och
Ahnert 2123 Cherrier 4103

SAINT-GERMAIN & SAINT-GERMAIN

AVOCATS
Tél. HAR. 9116-9117 - 10 St-Jacques E.
P. St-Germain, L.L.L. C.R.
Jean St-Germain, L.L.L.

TEINTURES

F. Cerceau
Dom. Sq. Bldg - Mezz Floor - Montréal
TEINTURES - RIDEAUX
Décoration de votre intérieur en harmonie avec les préférences de votre goût. Originalité, distinction, prix modéré.
ESTIME SUR DEMANDE LA. 0691

Vanier & Vanier

AVOCATS
57 ouest, rue Saint-Jacques
Tél. Harbour 2841

RELIEURE

435, LaGauchetière Est Lan. 1424
RELIEURE FRANCAISE
RELIEURE D'ART
SPECIALITE: Reliure de bibliothèque
Tranche dorée
Cuir et papiers français
DEMANDE NOTRE TARIF.

BREVETS D'INVENTION

INVENTIONS<

LA VIE SPORTIVE

DEGLANE TENTERA D'ENLEVER LE TITRE A STRANGLER LEWIS

Le grand favori du public montréalais et le vainqueur de Don George se rencontreront lundi soir pour le championnat mondial des poids lourds à la lutte libre — Programme extraordinaire préparé par les promoteurs Riopel et Létourneau

A L'ARENA MONT-ROYAL

Les promoteurs Lucien Riopel et Louis Létourneau ont voulu préparer pour lundi soir prochain, à l'Arena Mont-Royal, une soirée de lutte comme il ne s'en est pas encore vue à Montréal. Ils ont mis au programme deux finales de deux lancers trois, à finir, entre quatre des meilleurs lutteurs au monde, dont le nouveau champion du monde Ed. "Strangler" Lewis.

Le vainqueur de Don George se mesurera avec Henri Deglane, l'idole des amateurs locaux, dans une finale où le titre de champion du monde sera en jeu. Les promoteurs ont dû promettre une forte indemnité au champion du monde pour l'induire à venir risquer sa couronne à Montréal.

On se rappelle en effet que Lewis, l'année dernière, avait fait partie d'une équipe de six hommes qui ont battu de deux heures avec Deglane. L'année dernière, il avait pris la première place en une heure quarante-cinq minutes, mais à la reprise suivante, le Français lui avait collé les épaules au tapis en moins de six minutes. Les deux adversaires s'étaient vainement efforcés, pendant les quelques minutes qui restaient, de prévenir la chute décisive sans y parvenir.

Dans un combat où le champion du monde est en jeu, les deux adversaires se livreront vraisemblablement une lutte éblouissante et décisive pour toutes les questions de la suprématie. Plus encore que contre Sonnenberg, Henri Deglane a des chances de décrocher la couronne qu'il convoite depuis si longtemps. Le nouveau champion, s'il possède une terrible prise de tête qui l'a fait surnommer "l'étrangleur", n'a pas ce coup de bélier qui a toujours donné beaucoup d'inquiétude au Français.

Dès hier, Deglane s'est mis à l'œuvre à l'Arena. Il s'est entraîné pendant deux heures avec son compatriote Simon et deux autres lutteurs qui se succédaient à tour de rôle. Comme on le voit, il a pris les choses au sérieux et il n'entend pas entrer dans l'arène sans être en possession de tous ses moyens.

C'est un homme plus terrible encore que celui de l'année dernière. "Strangler" Lewis rencontrera lundi soir prochain, en finale, pour le titre de champion du monde des poids lourds.

L'autre finale de deux dans trois sera entre Bobby McCoy et le Grec George Vassell. Ces deux rudes lutteurs se mesureront dans une rencontre à finir. Vassell a été malchanceux contre Nick Lutze lors de ses débuts à Montréal, il y a une dizaine de jours. Il a été pris par surprise dès le commencement de la rencontre et couché en moins de dix secondes par un violent coup de bélier à l'estomac. Il n'a pas été

le lutteur agressif qu'il a l'habitude d'être après avoir encaissé ce coup. Il a bien tenté de mettre son adversaire en mauvaise posture, mais dans les moments décisifs, il était visible que ses forces le trahissaient.

Contre Bobby McCoy, il en sera tout autrement. Il ne commettra pas l'imprudence de se laisser découvrir au son de la cloche et lorsqu'il aura appliqué quelques prises à l'ex-étudiant, il lui sera plus facile de le mettre à la raison.

Nick Lutze, qui est en passe de devenir un grand favori à Montréal, fera face au trop fameux Stanley Stasiak. Le gros Polonais fera ses débuts ici cette saison. Les amateurs aiment le voir au programme et il oppose quelque résistance.

Nick Lutze est celui que les promoteurs ont choisi pour s'acquitter de cette difficile tâche. La rencontre est limitée à 45 minutes. Lutze aura pour l'encourager de nombreux amis qu'il s'est faits dans la métropole à chaque fois qu'il a pris part à un programme. Le Polonais, s'il n'a pas modifié ses tactiques déloyales, ne recevra pas l'encouragement des spectateurs qui, d'habitude, ne lui ménagent pas leurs manifestations de mécontentement.

Le comte Zarynoff, un autre grand lutteur que le public aime particulièrement, s'alignera contre Les Wykoff, le gladiateur russe, Wykoff, qui a été vaincu par Deglane, sera opposé à Zarynoff dans une préliminaire de 30 minutes, une chute. Ces deux adversaires sont très rapides et également résistants. Ils ne manqueront pas de donner un combat comme on en voit rarement.

Avec un programme de cette valeur, qui implique des dépenses considérables, les promoteurs se sont vus forcés de faire payer plein prix à tous les spectateurs et spectatrices. Ils ont même dû augmenter les prix qui seront de soixante-quinze, une et demie et trois. Les billets seront mis en vente jeudi matin à neuf heures, au guichet de l'Arena. Les promoteurs espèrent qu'on leur saura gré d'avoir préparé une telle séance et ils comptent bien faire salle comble en cette circonstance. Ce sera une marque d'encouragement à leur donner en vue de combats futurs qui dépasseront encore en importance, si c'est possible, ceux qu'ils offrent d'habitude.

Les dames en particulier comprendront qu'après avoir bénéficié pendant longtemps d'avantages spéciaux, il ne serait de justes qu'elles fassent quelque chose pour les organisateurs qui leur ont fourni par le passé l'occasion de passer chaque lundi une soirée intéressante et économique.

Au stade, la lumière sera fournie par de puissants projecteurs installés sur le toit des estrades et fournissant une force d'énergie électrique de 72,000 watts. Il y aura 16 projecteurs et six phares sidéraux, tous concentrés dans la boîte où se déroulera la partie et sur tous les joueurs en même temps.

Une installation semblable se fera incessamment au Stade des Yankees et au Polo Grounds de New-York, ainsi qu'au Stade Maple Leaf de Toronto. Dans le courant du mois, on fera aussi les installations électriques à Boston et à Brooklyn.

En juillet, "Non-Glare" Murphy se rendra à Londres pour installer son système électrique pour deux clubs anglais de la nouvelle ligue professionnelle de lacrosse du Royaume-Uni.

Il y a actuellement six villes et sept terrains qui désirent faire partie de la nouvelle ligue internationale: New-York (2), Montréal, Boston, Toronto, Brooklyn et Baltimore; mais, pour cette année, la ligue sera limitée à six clubs: les Canadiens et les Shamrocks de Montréal, les Yankees et les Giants de New-York, les Plymouths de Boston et les Maple Leafs de Toronto. L'année prochaine, les Druids de Baltimore et les Robins de Brooklyn participeront aux parties de championnat.

Montréal a vaincu le Newark

Newark, 29 — Le club Montréal a remporté une autre victoire sur les Ours de Newark hier après-midi alors que les Royals ont battu leurs adversaires par un résultat de 7 à 1. Le club montréalais est sorti victorieux grâce à l'excellente tenue de Pomorski dans la boîte et au magnifique jeu au bâton de Snake Henry. Celui-ci a frappé 3 fois en lieu sûr sur quatre apparitions au bâton.

Les Royals ont remporté les honneurs de la série avec le Newark et aujourd'hui les joueurs du géant Eddie Holly tenteront de continuer leur marche triomphale dans la première partie d'une nouvelle série avec les Skeeters de Jersey City.

Si les positions du commencement de la saison comptent pour quelque chose, alors il y aura une grosse lutte dans la Ligue Internationale cette année. Commencant la troisième semaine de la ligue, le Montréal, le Baltimore et le Buffalo sont égaux pour la première position, ayant gagné sept parties et perdu quatre parties jusqu'à date. Immédiatement après vient le Toronto qui a le même nombre de victoires mais qui a perdu une partie de plus et après le Toronto vient le club Rochester avec six victoires sur dix parties jouées.

Herbie Thormahlen sera probablement le lanceur est après-midi à Jersey City. Il a lancé une merveilleuse partie contre Newark samedi dernier et il est dû à lancer tous les quatre jours. De fait l'an dernier il s'est plaint qu'il ne lançait pas assez souvent. Holly, sans doute, a aussi Claset, mais ce dernier a été tué pour une couple de jours avec le rhume et une autre journée ne lui fera pas de mal. Si les Royals font bien ici aujourd'hui et demain le géant Holly se décidera peut-être à se servir d'un ou deux de ses jeunes lanceurs, Bill Simon par exemple. Bill Pomorski, qui partage les honneurs avec Thormahlen, sera probablement retenu pour la partie d'ouverture à Montréal mardi prochain.

Résultat détaillé de la joute:

MONTREAL

A. R. H. P. O. A. E.					
Gautreau, 2b.	5	0	0	1	4
Conlan, cc.	5	0	0	3	0
Urbanski ss.	4	2	1	3	6
Head, r.	5	0	0	4	1
Gulley, cd.	4	2	2	0	0
Conley, cd.	0	0	0	1	1
Ripple, cg.	3	2	1	2	0
Henry, 1b.	4	1	3	13	1
Peplowski, 3b.	4	0	1	0	1
Pomorski l.	3	0	1	0	3

NEWARK

A. R. H. P. O. A. E.					
Layne, cc.	5	0	2	2	0
Cohen, 2b.	4	0	1	2	3
Moore, cg.	3	0	1	2	0
H. Thomas, ss.	4	0	2	0	4
Windle, 1b.	4	1	1	2	0
Rosenberg, cd.	3	0	1	1	0
Barrett, 3b.	4	0	2	3	1
Hargreaves, r.	4	0	0	6	0
Brennan, l.	1	0	0	1	0
Mangum, l.	2	0	1	0	2
a-Stevens	1	0	0	0	0
a-Zitzmann	0	0	0	0	0

Total . . . 37 9 21 17 1 95
a-Frappa pour Mangum à la 9e.
r-Courut pour Hargreaves à la 9e.
Résultat par manches:
Montréal . . . 000 300 040-7
Newark . . . 010 000 000-1
Sommaire — Points comptés sur les coups de Barrett, Gulley, Henry 2, Ripple. Deux-butts: Ripple, Layne, Moore. But volé: Cohen. Doubles-jeux: Conley à Head. Pomorski à Head à Henry. Laissez sur les buts: Newark 9, Montréal 6. Buts sur balles: de Pomorski 2, de Brennan 1. Retirés au bâton sur balles de Pomorski, 1, de Brennan 3, de Mangum 1. Coups sûrs sur les balles de Brennan 3 en 3 manches 1-3, de Mangum 6 en 5 manches 2-3. Frappé par le lanceur, par Brennan (Urbanski). Arbitres: McCormick et srein. Lanceur perdant: Brennan. Temps: 1:54.

AUTRES JOUTES

R. H. E.					
Buffalo	430	11	110	12	17
Jersey City	000	01	1320	7	14

Batteries: Michaels, Wertz, Gould et Pytal; R. Walsh, Graf, Nekala et Morrow.

R. H. E.

Rochester	212	002	102	10	17
Reading	400	032	000	9	17

Batteries: Judd, Foreman, Smith et Florence; Vanslyste, Welch et Leggett.

R. H. E.

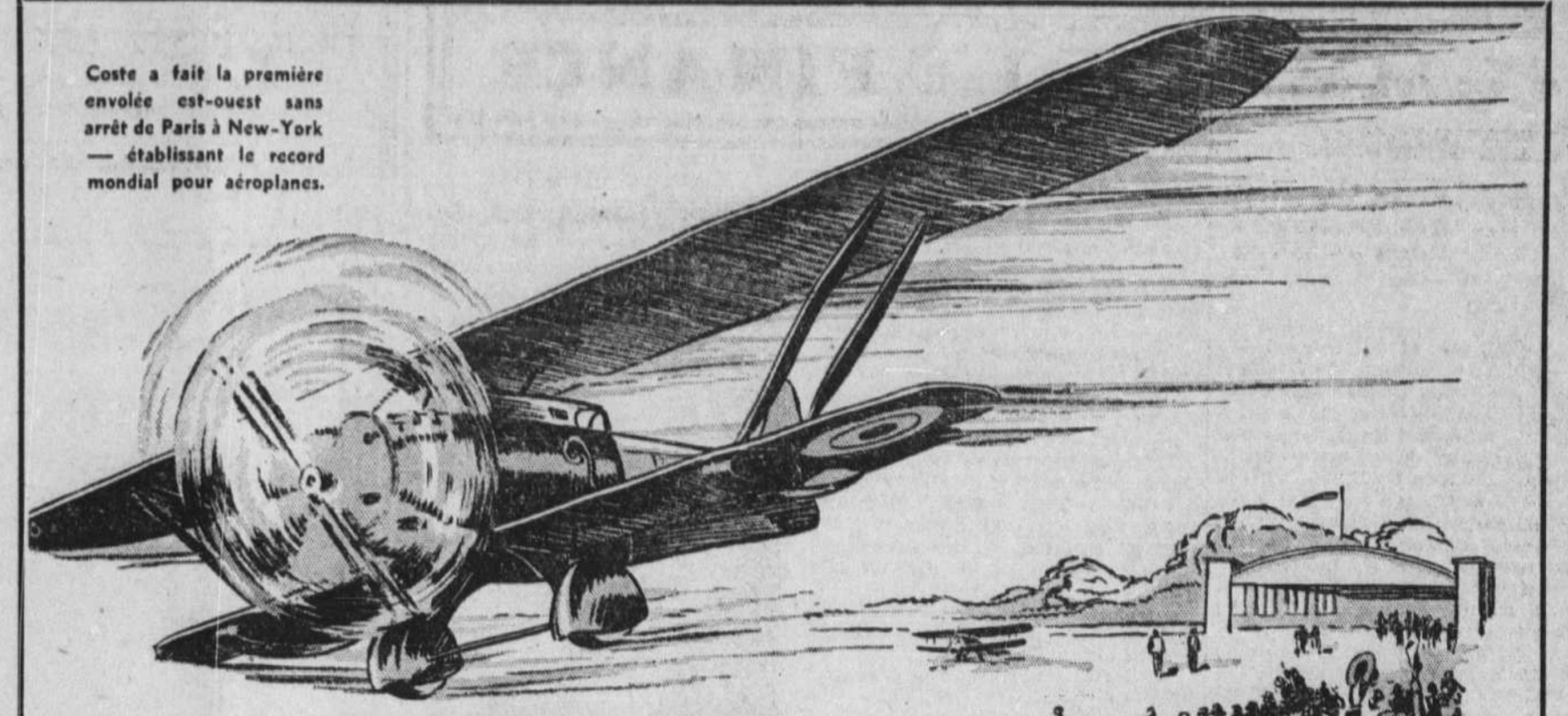
Toronto	102	101	001	6	10
Baltimore	000	002	201	5	7

Batteries: Mills, Harrison, Conrell, Barnes et Sack; Casarella, Gumbert, Holloway et Linton.

Une séance bien réussie

Le club de boxe de la Belding Cortibelli a donné hier soir une séance intéressante au Palais d'Or et la plupart des combats à l'affiche ont pleinement satisfait les spectateurs qui s'étaient rendus pour voir les meilleurs amateurs de la ville aux prises.

Des combats au programme, les parties ont été entre Malliff et Kelly; le coqneur du C.N.R. a été mis à mal et peu s'en fallut qu'à la seconde ronde il ne se fasse envoyer au plancher pour les dix secondes.



Coste a fait la première envolée est-ouest sans arrêt de Paris à New-York — établissant le record mondial pour aéroplanes.

Le RECORD PARLE par LUI-MÊME

LES DETENEURS DE RECORDS n'ont pas besoin de dire "Je ferai" ou "Je me propose de faire". Les records parlent par eux-mêmes — pour les cigarettes comme pour les as de l'air.

Le record des cigarettes Turret comme conquérantes et détentrices de la faveur des fumeurs est la meilleure preuve possible de leur qualité invariable.

Après tout, rien ne peut remplacer un bon tabac, cultivé et mûri dans le champ, sous les rayons solaires, sans aucune influence artificielle et avec toute sa qualité naturelle.

Turret

Douces et Odorantes CIGARETTES

COLLECTIONNEZ LES "MAINS DE POKER"

bat G. Gregersen, B.C., par décision.

112 lbs: P. Hitchison, M.A.A.A., bat G. Rattery, Verdun, par décision.

118 lbs: J. Gregersen, B.C., bat A. Jones, C.N.R., décision.

130 lbs: J. Malliff, Black Watch, bat J. Kelly, B.C., décision, après une ronde supplémentaire.

130 lbs: J. Pope, B.C., bat T. Rollings, Verdun, décision.

135 lbs: N. Elacqua, C.N.R., bat F. Aston, St. Albans, par décision.

135 lbs: L. Goldenberg, Y.M.H.A., bat R. Hamilton, U.S., décision.

147 lbs: W. Beaulieu, Verdun, bat J. Palumbo, B.C., décision.

147 lbs: J. Niekilo, B.C., bat H. Lane, M.A.A.A., décision après ronde supplémentaire.

147 lbs: W. Young, Verdun, bat J. Savoie, Préfontaine, décision.

Le classement des équipes

LES PARTIES DANS LES GRANDES LIGUES

Les joutes disputées hier après-midi dans les séries des ligues de baseball Américaine et Nationale ont donné les résultats suivants:

LIGUE AMERICAINE

Détroit	021 000 200	5	11	0
Chicago	000 203 10x	6	11	2

Batteries: Sorrell, Uhle et Hayworth; Caraway et Tate.

St-Louis . . . 000 001 008 0 — 9 16 5
Cleveland 120 001 203 1 — 10 16 2

Batteries: Blaeholder, Kimsey et Ferreri; Miller, Brown, Harder et Sewel.

New-York . . . 101 110 012 000 000 — 7 16 1
Washington . . . 000 220 003 000 000 — 7 16 4

Batteries: Sherid et Dickey; Jones, Marberry, Fischer et Spencer. Philadelphie à Boston, remise, froid.

LIGUE NATIONALE

Pittsburg	011 000 000	2	9	2
St-Louis	103 031 00x	8	5	4

Batteries: Wood, Spencer, Grant, et Phillips; Grimes et Wilson.

Boston . . . 132 011 000 8 11 3
Philadelphie 241 000 101 — 9 16 2

Batteries: Cunningham, Frankhouse, Cantwell et Spohrer. Cronin; J. Elliott Dudley, H. Elliott et Davis.

Brooklyn . . . 000 100 000 — 2 11 1
New-York 021 000 000x — 3 4 1

Batteries: Clark et Lopez; Mitchell et Hogan.

Chicago à Cincinnati, remise; fénéralles de Hermann.



Classique du turf anglais

Newmarket, Angleterre, 29. — Vingt-neuf chevaux démarrent demain dans la première des cinq classiques du turf anglais, les Deux Mille Guinées.

Portlaw est le grand favori de la classique de demain et voici la liste des coursiers qui s'y rendront probablement par cette course ainsi que le nom des jockeys qui les monteront:

Jockey	
Trinidad	Clifford Richards
Portlaw	H. Beasley
Philine	Weston
Doctor Doolittle	P. Beasley
Goyecass	Elliott
Jéricho	Dines
Shell Transport	Dick
Concerto	H. Wragg
Campanian	J. Childs

PETIT AGENDA DU MONDE PROFESSIONNEL

"On a souvent besoin d'un plus "fermé" que soi" — dirait La Fontaine

Notaires: HArbour 7137

Professeur: Tél. Uptown 4985

René Savoie, I.C., I.E. Bachelier en arts et sciences appliquées. Droit, Médecine, Pharmacie, Art Dentaire. Cours classiques, commercial, leçons privées. 1648 RUE SHERBROOKE OUEST



Une scène dans les rues de Madrid, après la proclamation de la république espagnole.

La revision du plan Young

Paris, 29. (S.P.C.) et Havas). — D'après le Journal, la rumeur circule à Berlin que le gouvernement a l'intention de soulever la question de la révision du plan Young. Il paraît que le chancelier Brüning a parlé en ce sens à l'ambassadeur des Etats-Unis, avant le départ de celui-ci, le 24.

Un violent tremblement de terre

Moscou, 29. (S.P.A.) — On apprend qu'un tremblement de terre a tué ou blessé une centaine de personnes dans trois districts de la république soviétique de Nikichevan, en Transcaucasie. Plusieurs villages ont été détruits.

Un système d'éclairage pour la crosse

Leo-H. Murphy, surnommé "le génie de la lumière artificielle", est en ville.

Sa sacoche bourrée de plans et de devis, de cartes et de croquis, M. Murphy s'est inscrit à l'hôtel Windsor et il est à Montréal pour surveiller l'installation de tout un système d'éclairage électrique au Stade, afin que des parties de lacrosse puissent être jouées, le soir, pendant la saison d'été.

Dans une entrevue, il a bien voulu nous révéler certains faits intéressants pour le public en général et pour tous ceux qui s'intéressent, en particulier, au jeu de lacrosse nocturne.

M. Murphy a été amené ici par les promoteurs de la nouvelle ligue professionnelle de lacrosse qui aura, pour la première fois, un cachet international.

Non seulement les directeurs de la ligue du Canada et des Etats-Unis suivront l'entreprise de M. Murphy avec intérêt, mais l'American Institute of Electrical Dynamics s'a envoyé un de ses experts pour tenir les ingénieurs en électricité au courant de son entreprise.

M. Murphy vient de New-York, mais sa compagnie, la "Giant Manufacturing Company", outre ses laboratoires et son usine de Trenton, N.J., veut construire une succursale à Hamilton, Ont. M. Murphy a consacré vingt ans de sa vie à l'éclairage de nuit et est considéré comme un pionnier dans cette affaire.

Il nous causant de la renaissance du jeu de lacrosse et de l'illumination du terrain, M. Murphy a dit que le spectateur qui se trouvera dans les estrades du stade verra les joueurs et jouira de la partie de lacrosse nocturne aussi parfaitement et aussi confortablement que si la partie était jouée sous un beau soleil d'après-midi.

Les phares lumineux sont disposés de telle façon à enrayer les rayons convergents et les taches d'ombre, ainsi que la réflexion et la réverbération. On n'a donc pas les défauts d'éclairage inégal du baseball ou du tennis de nuit. Le terrain de lacrosse se trouve concentré dans une "boîte" de mêmes dimensions qu'une patinoire de hockey sur glace. Donc, ni ombre, ni "reflets" de lumière qui nuisent à l'œil.

Le Conservatoire de musique

Le comité de construction est choisi — L'entente avec la ville — Cinq plans — Son emplacement — La Place du Conservatoire

Les officiers et directeurs du Conservatoire National de Musique se sont réunis au Conservatoire même, rue Lagacière, hier soir, à 5 heures, et à la suite d'une assemblée à huis clos, le président, M. J.-B. Baillargeon, le vice-président, M. Eugène Lapière qui est aussi le directeur général, et le secrétaire, M. Alexandre D'Aragon, ont déclaré aux journalistes qui attendaient impatiemment l'issue de la réunion, que le comité de construction du Conservatoire est choisi et nommé, mais que par suite de l'absence de l'un des membres non consulté encore à ce sujet, les noms ne seraient rendus publics que dans quelques jours. Il est néanmoins certain que le président du comité de construction est M. Baillargeon, président du Conservatoire pour la durée de la construction, que le secrétaire en est le secrétaire du comité exécutif du Conservatoire, M. A. D'Aragon. Les noms des autres membres demeurent incertains mais il est à peu près sûr que MM. Eugène Lapière et Edmond Archambault en font aussi partie.

Les membres du bureau de direction présents à la troisième séance de l'assemblée de mardi le 21 avril, ajournée par deux fois, étaient hier les suivants: MM. Baillargeon, Lapière, D'Aragon, Archambault, Antonio Letourneau, Maurice Dugas, Joseph-Marie Savinac, Honoré Parent, et J.-A. Tremblay. MM. Henry Gauthier, P. S.S., Edouard Montpetit, et Claver Casavant ne se trouvaient pas présents.

Le comité de construction aura pouvoir de s'adjoindre d'autres membres. Tel que constitué il comprend cinq membres et un secrétaire.

Il n'y a plus de problème entre le Conservatoire et la ville de Montréal, a déclaré M. Baillargeon alors que les journalistes lui ont demandé s'il avait encore été question de l'entente entre la ville et le Conservatoire à la séance. Aussitôt que le consentement du membre du comité de construction absent à la séance sera reçu, le comité se mettra à l'oeuvre et commencera par étudier les cinq plans soumis par les architectes de Montréal. Il semble probable qu'on ne choisira pas un plan exclusivement, mais qu'on en fondra deux ensemble, qui comprendraient celui d'un Canadien français et d'un Canadien anglais.

Nos trois informateurs étaient radieux et ils n'ont pas hésité à répondre à une question de leurs inévitables interlocuteurs que les affaires allaient bien et que cette fois l'assemblée était bel et bien terminée et non pas seulement ajournée.

MM. Baillargeon, Lapière et D'Aragon ont ajouté que d'après les nouveaux plans qui sont aussi les plans définitifs, le Conservatoire sera sis entre la Bibliothèque St-Sulpice et la rue Emery et qu'il faudra démolir quelques maisons entre autres la parfumerie Bellefontaine et ses voisines au nord et au sud. La maison "Villa Marne" toutefois restera en place. Le Conservatoire aurait ainsi une façade de 100 pieds sur la rue Saint-Denis et s'étendrait vers la rue Sanguetin sur une profondeur de 285 pieds. Il y aura sorties par les rues Emery, Sanguetin et Ontario. En plus en face, il y aura la Place du Conservatoire ce qui, au dire du président, procurera un espace considérable pour stationnement des autos les soirs de grande affluence à la salle de concert.

En vertu des nouveaux plans, le Conservatoire rétrocedera à la ville de Montréal 85% du terrain qu'elle lui avait offert et il fera une économie de plusieurs centaines de milliers de dollars. Le terrain rétrocedé sera affecté comme par le passé au remisage des voitures et camions de la ville.

La façade du Conservatoire sera dégagée de la rue Saint-Denis et sera en ligne avec celle de la Bibliothèque Saint-Sulpice.

Les exportations américaines au Canada

Washington, 29. (S. P. C.) — D'après un travail que la chambre de commerce publie aujourd'hui, les exportations américaines au Canada en 1930 ont diminué de 31 pour cent relativement à celles de 1929. Ces exportations se sont chiffrées à \$659,000,000, une diminution de \$289,000,000. En 1930, le Royaume-Uni a remplacé le Canada comme plus important client des Etats-Unis. Toutefois les exportations américaines en Grande-Bretagne ont diminué de \$169,000,000, soit 20 pour cent. Au total, l'Empire britannique a reçu 42 pour cent des exportations américaines en 1930.

Le travail ajoute que les exportations américaines ont au reste diminué d'une manière générale, que la Russie a été le seul des grands importateurs à augmenter ses achats. Alors qu'il était au seizième rang en 1929, ce pays est passé au huitième rang des clients des Etats-Unis.

Si les exportations américaines au Canada ont diminué de 31 pour cent en 1930, les exportations canadiennes aux Etats-Unis, en cette même année, n'ont diminué que de 20 pour cent.

Les conférences de M. Dombrowski

M. Henri Dombrowski, professeur de littérature française à l'Université de Montréal, continuera la série de ses conférences publiques sur le "Conte et la Nouvelle au XIXe siècle", ce soir, à 8 heures 15. Il parlera cette fois des "Contes d'Alphonse Daudet". Salle 214, à l'Université même.

Pour empêcher la misère

Le gouvernement fédéral prendra les mesures nécessaires si les événements l'exigent

Ottawa, 29 (D.N.C.). — Si les événements ne tournent pas comme il l'espère, le gouvernement n'hésitera pas à prendre les mesures nécessaires pour empêcher qu'il y ait de la misère en ce pays, a déclaré M. Gordon, ministre suppléant du travail, hier, aux Communales.

M. MacKenzie King venait de lire deux dépêches de la Presse Canadienne publiées dans les journaux, rapportant les prétendues déclarations du sénateur Gideon Robertson, ministre du travail, au sujet du chômage.

M. King voulait savoir si les déclarations que le sénateur y faisait étaient officielles.

M. Gordon, sans pouvoir s'assurer de l'exactitude des rapports des journaux, dit qu'il voit bien que ces déclarations sont justes.

La première entrevue du sénateur a été donnée à Hamilton. A cause du travail accompli par le ministre, conjointement avec les industries, M. Robertson croit que les événements tourneront pour le mieux dans un avenir rapproché.

Quant à la déclaration faite à Montréal, si la situation ne s'améliore pas, le gouvernement n'hésitera pas à prendre les mesures nécessaires pour empêcher qu'il y ait de la misère au pays.

A la Commission administrative des écoles

M. L'ABBE ELLIOT, L'ECOLE ST-LOUIS-DE-GONZAGUE.

A une séance régulière de la commission administrative des écoles catholiques, hier après-midi, le président général, M. Victor Doré, a souhaité la bienvenue à M. l'abbé Frédéric Elliott, curé de la paroisse de langue anglaise Saint-Dominique, nommé commissaire en remplacement de feu le chanoine Luke Callaghan.

Au cours de la séance, qui a été employée en grande partie à des questions de besogne courante, la commission a pris connaissance de nombreuses soumissions pour la construction, à l'angle des rues Rachel et Chapeau, de l'école Saint-Louis-de-Gonzague, pour garçons. Cette école aura douze classes. La commission a décidé de retenir provisoirement la plus basse soumission offerte par J.-R. Royer (Limitée).

Voici la série complète des soumissions: J.-A. Robillard, \$142,000 A. Janin et Cie Ltee, \$139,000 Alfred Filion, \$142,500; Damien Boileau (limitée), \$141,800; Concrete Construction, Ltd, \$136,200; Alphonse Gratton, Fils (limitée), \$138,477; Ulric Boileau, (limitée), \$148,950; John Quinlan and Company, Ltd., \$135,000; Chauvin et Girard, \$148,780; J.-A.-A. Leclair, Dupuis (limitée), \$135,000; J.-R. Royer (limitée), \$122,000; Mathew-Devita (limitée), \$138,000; Franette Frères (limitée), \$133,750; Montréal Construction Company, Ltd., \$144,000; G. Archambault (limitée), \$142,000; Church Ross Company, \$138,410.

Recommandations du grand jury de Québec

Québec, 29. — Dans son rapport présenté hier à la Cour du banc du roi, le grand jury a fait des recommandations judiciaires avant d'être libéré: l'agrandissement des cellules à la prison de Québec, une augmentation de traitement pour les gardiens de la prison, la nomination de nouveaux détectives provinciaux (ils ne sont actuellement que deux) et une surveillance sévère dans l'émission des permis de conduire à des gens qui souffrent de défauts physiques. Le grand jury a aussi recommandé de supprimer son permis de conduire à tout conducteur trouvé coupable d'avoir mis en danger la vie du public en conduisant d'une manière imprudente.

Sir François Lemieux, président du tribunal, a assuré le grand jury que son rapport serait pris en sérieuse considération et transmis au procureur général.

La "fête du souvenir"

Ottawa, 29. — L'anniversaire de l'armistice sera désormais célébré le jour même, c'est-à-dire le 11 novembre, et non plus le premier lundi après le 11 novembre, mais cette journée changera de nom.

Au lieu d'être la fête de l'armistice ce sera la "fête du souvenir". M. Neil, député indépendant de Comox-Alberni, gagne donc son point. L'anniversaire de l'armistice et le jour d'action de grâce seront maintenant deux fêtes séparées. Le bill que M. Neil présentait à ce propos, depuis plusieurs années déjà, a été voté hier par la Chambre des Communales.

L'armistice sera célébré le 11 novembre, c'est-à-dire à la date même où cessèrent les hostilités de la grande guerre. A la suggestion d'un député conservateur de Toronto, M. Geary, le bill a cependant subi une légère modification.

Le jour de l'armistice sera désormais le jour du souvenir.

"Esther" au Séminaire de Joliette

Lundi, le 4 mai, à l'occasion de la fête du collège, le séminaire de Joliette offrira à ses invités une représentation du drame lyrique de Jean Racine, Esther, avec musique et choeurs.

Le Canada et la Russie

Londres, 29. — Le secrétaire des colonies a déclaré aux Communales qu'à sa connaissance le Canada est le seul dominion qui ait pris des mesures spéciales pour contrôler les importations russes.

Montréal et le C. N. R.

Deux agents d'immeubles, MM. Wilder et Dandurand, déclarent que la voie de ceinture projetée aurait pour effet de déprécier la propriété dans cette partie de la ville où elle passerait

La Commission des chemins de fer a entendu hier après-midi deux autres agents d'immeubles, MM. J.-E. Wilder et U.-H. Dandurand, qui ont tous deux déclaré que les voies projetées par le Canadien National dans le nord de Longue-Pointe à Val-Royal aurait pour effet de déprécier la propriété et d'arrêter le développement de cette partie de la ville.

M. Wilder déclare que des voies élevées vont amener une dépréciation de 50% de la propriété sur une largeur de 1,000 pieds de chaque côté; avec des voies souterraines, la dépréciation ne serait que de 10%. M. Wilder ajoute que la dépréciation serait d'environ 25% avec des voies de surface. Pour tout dire, on ne devrait pas construire de chemins de fer du tout dans cette partie de la ville, car un chemin de fer n'a jamais amélioré un quartier domiciliaire. A par la dépréciation qui va atteindre les propriétés sur une largeur de 1,000 pieds de chaque côté des voies, il y aura dépréciation affectant toutes les propriétés situées entre le boulevard Cremazie et la rivière des Prairies.

M. L.-H. Dandurand dit qu'il ira plus loin que ses confrères. Il n'est pas tout à fait juste de dire que la dépréciation sera de 50%. Les lots se vendent actuellement de 15 à 30 sous et la dépréciation de 50% se fera encore sentir lorsqu'ils se vendront \$1.00 et \$1.50. Il n'est pas tout à fait juste de restreindre cette dépréciation au présent, parce que le quartier sera gâté à tout jamais. M. Dandurand est lui aussi d'avis qu'un chemin de fer ne peut que nuire au quartier qu'il traverse s'il s'agit d'un quartier domiciliaire.

Bénédictin de l'Office central

S. E. MGR TURQUETIL PRESIDE ALLOCUTIONS

Hier, à 3h. précises, a eu lieu la bénédiction de l'Office central de Sainte-Thérèse et de Saint-Christophe, par Mgr Turquetil, O.M.I., le grand apôtre du nord. A son arrivée à 4209, rue Brébeuf, Son Excellence a été reçue par le bureau de direction: MM. Paul Pratt président, Léopold Sutto, vice-président, Victor Lévesque et J.-H. Prénoveau, directeurs; M. William Scully, parti à Toronto, s'était fait représenter par M. Lucien Boileau. Dans une courte allocution M. Paul Pratt a souhaité la bienvenue à tous et a remercié chaleureusement Mgr Turquetil d'avoir accepté de bénir le local de distribution des objets de dévotion de sainte Thérèse et de saint Christophe pour tout le Canada.

Son Excellence, avec cette bienveillance qui lui est coutumière, a entretenu la nombreuse assistance de ses pénibles débuts en pays de mission chez les Esquimaux et des résultats qui ont couronné ses longues années d'apostolat, grâce à l'intercession de la petite sainte de Lisieux. Chaque invité reçut ensuite des mains de Son Excellence une médaille de Sainte-Thérèse, patronne des missions.

Après la cérémonie, M. Victor Lévesque, désireux de témoigner son admiration personnelle au grand apôtre et très heureux de prêter son généreux concours à l'Office Central en cette belle occasion, offrit en ses bureaux voisins un vin d'honneur qui fut très apprécié de tous.

Parmi l'assistance on remarquait: le Dr A. Plante, le R. P. André-Marie Reeves-Gravel, O.S.M., directeur de "l'Apôtre de Sainte-Thérèse", M. l'abbé J. Joly, MM. Paul Bernard, Roch-A. Bergeron, chevalier du Saint-Sépulchre, Victor Boileau, Dr J.-A. Aubin, Donat Desrosiers, Armand Desrosiers, Thos. Durand, Arthur Villeneuve, Thos. G. Clément, Edouard Bastien, Gus. A. Dionne, C. Vailland, Mmes J.-H. Prénoveau, A. Villeneuve, J.-H. Prénoveau, R. Laverdure, A. Maillé, Gascon, Sonia Riddex, Thérèse Villeneuve, Jeannine Sutto, Marie-Ange Gagné. (Comm.)

Le dîner des courriers parlementaires

Ottawa, 29. — Les courriers parlementaires à la Chambre des Communes viennent de fixer au samedi 6 juin, la date de leur dîner annuel. Comme d'habitude, l'hôte d'honneur en cette circonstance sera le gouverneur général, Lord Bessborough, comme ses prédécesseurs, a bien voulu accepter l'invitation des journalistes. Le dîner des courriers a lieu au restaurant du parlement.

Le jeudi, 14 mai, le gouverneur général recevra les courriers parlementaires à déjeuner, à Rideau Hall.

Nouvelle action de M. Houde

M. Camilien Houde a pris une nouvelle action contre la Compagnie de Publication Le Canada Ltee, au montant de \$10,000, pour libelle. Cette action est basée sur le même article que la dernière action du maire contre M. Olivier Asselin. Contre M. Asselin l'action a été prise directement, mais contre le journal, il a fallu attendre le délai de rétractation. L'article incriminé est celui où M. Houde pour le \$2,500 votés à M. Houde pour le chômage par le comité exécutif. M. Asselin a écrit que M. Houde employait ce montant comme argent de poche.

Blessés dans un accident d'auto

St-Hermas, 29. — Quatre hommes ont été blessés, dont trois sérieusement, lorsque l'automobile dans laquelle ils se trouvaient a quitté la route Montréal-Hull pour aller tomber dans un fossé profond. Ces hommes, des employés de la Canadian Bridge Company, se rendaient à Grenville où l'on est à construire un pont sur la rivière Outaouais.

Chez Dupuis Rues Ste-Catherine—St-André — Demontigny — St-Christophe — Plateau 5151

Advertisement for Dupuis Brothers clothing store. Features images of a Roman coat, clerical shirt, and travel jacket. Text includes: 'Suggestions pour Cadeaux d'Ordination', 'Manteau romain', 'Gilet ecclésiastique', 'Soutanelle de voyage', and 'Ceinture de cachemire ou de soie'. Prices range from 2.75 to 25.00. Contact: Dupuis Frères, J.-N. Dupuis, prés. honoraire, Albert Dupuis, président.

Le procès du docteur Bourdon

Québec, 29. — Sir François Lemieux, qui préside la Cour du banc du roi, a permis à Me Bienvenue, substitut du procureur général, de remettre au prochain terme des Assises le procès du Dr Edouard Bourdon, ce dentiste qui est accusé d'avoir conduit imprudemment et d'avoir causé ainsi des blessures graves.

Me Bienvenue a fait cette demande à cause de l'état de santé du juge Albert Sévigny, la victime, qui fut frappé par la voiture que conduisait Bourdon à une allure immodérée sur la Grande-Allée il y a quelques semaines. Le juge n'est pas encore rétabli de ses blessures.

On demande un juge de paix

Le juge Amédée Monet a refusé, hier après-midi, d'entendre une cause du département des douanes contre Marcel Desrochers, accusé d'avoir introduit des cigarettes au Canada sans avoir payé les droits. Le juge a prétendu que d'après la loi des douanes, il fallait que la cause soit entendue par deux juges de paix.

Hier après-midi, l'inspecteur des douanes Martineau avait réussi à mettre la main sur un juge de paix, Me L. P. Gaieste, greffier de la Cour des Sessions, mais il en cherchait un autre. Il n'a pu le trouver et il lui faudra attendre à plus tard avant de faire comparaître Desrochers devant ses juges de paix en fin repérés.

Nouveau système de signaux lumineux

Le système de signalisation lumineuse le plus moderne, a été inauguré hier après-midi au coin des rues Ste-Catherine-Université; Ste-Catherine-Union; Université-Burnside et Union-Burnside, soit au quatre encougnures de l'église du Christ.

Le système Horni est mis en essai pour trois mois par la Horni Signal Manufacturing Corporation. C'est en somme le système régulier des trois lumières rouge, verte et orange. Mais au-dessus de ces lumières se trouve une flèche qui s'allume lorsque le tramway veut tourner et qui indique la direction prise par le tramway. En même temps que la flèche s'allume, les lumières rouges sur les autres côtés s'allument.

Ce système peut être contrôlé manuellement ou de façon automatique.

Blessés dans un accident d'auto

St-Hermas, 29. — Quatre hommes ont été blessés, dont trois sérieusement, lorsque l'automobile dans laquelle ils se trouvaient a quitté la route Montréal-Hull pour aller tomber dans un fossé profond. Ces hommes, des employés de la Canadian Bridge Company, se rendaient à Grenville où l'on est à construire un pont sur la rivière Outaouais.

Les blessés sont: N. S. Lefang et son cousin N. Letang, de Pointe-Gatineau; Omésime Cyr et Herbert Finlay. On les a transportés d'urgence à l'hôpital du Sacré-Coeur de Hall. Il s'agit que le conducteur aurait perdu le contrôle de sa voiture.

Advertisement for Sainte-Anne de Beupré. Text: 'A SAINTE-ANNE de BEUPRÉ PAR LE TADOUSSAC Sous la direction des RR. PP. Jésuites dimanche, le 17 mai'. Details: Départ: samedi soir à 7 h. 30 (h. av.) — Retour: lundi matin à 6 h. 30 (h. av.). Dimanche: de 7h. 30 à 10 h. 30 à Sainte-Anne de Beupré; de 12 h. à 4 h. à Québec. Prix du billet: aller et retour, de Québec à Sainte-Anne compris, \$4.00. Prix des cabines: \$4.00, \$4.50, \$5.50. S'adresser au parloir de l'Immaculée-Conception, 1855 RACHEL EST (AMHest 1865 ou 1780).

Advertisement for Les Syndicats Catholiques. Text: 'LES SYNDICATS CATHOLIQUES CORDONNIERS-SYNDICATS'. Details: Les sections No. 1, 2, 3 et 4 pour les monteurs, les machinistes, les treuillers, les travailleurs du cuir à semelle du Syndicat catholique des cordonniers se réunissent ce soir, à la salle des syndicats, 1231, Demontigny est. Rapport de M. A. Dupuis, agent d'affaires, rapports des officiers et des délégués. Tous les membres sont instamment priés d'assister. Par ordre.

Advertisement for Remerciements des Syndicats. Text: 'REMERCIEMENTS DES SYNDICATS'. Details: Le Secrétariat des syndicats catholiques nationaux tient à remercier par voie de la presse l'Union des employés des postes de Montréal, affiliée au Conseil Central des syndicats catholiques, pour la généreuse collaboration qu'elle a donnée aux syndicats catholiques en prenant à ses frais et en organisant la partie musicale de la Conférence-concert donnée à la Salle St-Sulpice, dimanche soir, le 26 avril, avec les concours du R. P. Guillon, S.J. Le Secrétariat remercie aussi MM. Emile Gour, Germain Lefebvre et Conrad St-Amant pour leur participation si réussie au programme. Merci spécial à M. E. Lamontagne, président de l'Union des employés des postes, qui a pris l'initiative générale de cette collaboration.

Advertisement for Assemblées de Vendredi. Text: 'ASSEMBLÉES DE VENDREDI'. Details: Les assemblées syndicales suivantes sont convoquées pour vendredi 30 mai, à 18 heures, des syndicats catholiques, 1231, Demontigny est. —Syndicat catholique des briqueteurs. —Syndicat des cordonniers, tailleurs de cuir. —Association des poseurs de lattes métalliques. —Association des finisseurs en ciment. —PERSONNEL DES SYNDICATS. Le personnel des syndicats catholiques a été réuni temporairement durant l'absence des délégués au Quarantenaire de Rougemont.

Advertisement for Amendement à la loi des douanes. Text: 'Un amendement à la loi des douanes'. Details: Ottawa, 29 (D.N.C.) — La Chambre a voté sur une résolution préliminaire à la présentation d'un bill pour modifier la loi des douanes. La résolution porte qu'il "est expédient d'amender la loi des douanes au sujet des escomptes et déductions qui doivent être faites dans l'estimation de la valeur des marchandises pour établir les droits de pourvoir à l'autorité d'examiner les timbres sous serment et de payer raisonnablement leurs dépenses de voyage, de pour-

Advertisement for Avis Legaux. Text: 'AVIS LEGAUX'. Details: Cour de Circuit du District de Montréal. ALFRED G. NOISEUX, notaire de la Paroisse de St-Lin, comté de l'Assomption, district de Joliette, P.Q., demandeur, contre Gustave PICARD, restaurateur, autrefois des Cités et District de Montréal, et maintenant de lieux inconnus, défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Montréal, ce 27 avril 1931. (Par ordre) B.-P. AUMONT, Député-greffier de ladite Cour.

Advertisement for Re: Succession Hormisdas Lamarche. Text: 'Re: Succession Hormisdas Lamarche'. Details: AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que le quinzième jour de mai prochain (1931), les immeubles suivants faisant partie de la succession de feu Hormisdas Lamarche, son vivant de la Cité de Montréal, savoir: seront, en vertu de l'autorisation accordée par un jugement rendu par l'honorable juge William Patterson, l'un des Juges de la Cour Supérieure, pour le district de Montréal, en date du 14 avril 1931, vendus par encan public, au plus offrant et dernier enchérisseur, au bureau de J.-H. Olivier, notaire, 60, avenue St-Jacques, chambre 603 à Montréal, à onze heures de l'après-midi (heure solaire) savoir: — Trois lots de terre vacante connus et désignés comme étant les subdivisions trois cent quarante-trois, trois cent quarante-quatre et trois cent quarante-cinq du lot numéro officiel deux cent quatre-vingt-sept (Nos 287-343, 344 et 345) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse St-Lauront, bornés en front par la rue Henri, contenant chacun vingt-cinq pieds de front par quatre-vingts pieds de profondeur, mesuré anglaise et plus ou moins, situés en la Cité de Montréal. Ces trois lots de terre vacants appartenant en totalité aux quatre enfants mineurs issus du mariage dudit feu Hormisdas Lamarche et de Dame Rose-Anne Prière, sont époux.

Advertisement for Petites Affiches. Text: 'PETITES AFFICHES - Tarif -'. Details: TOUTES DEMANDES — Location, maisons, chambres, magasins, etc. — A vendre, Ferdu, Trouvé, etc. — 1 sou le mot, minimum 25 sous — La même annonce, un mois, remise de 10%. NAISSANCES, DECES, MESSES, BÉNÉDICTIONS — 50 sous par insertion. CARNET MONTAINE, etc.—\$1.00 par insertion.

Advertisement for Orgue à vendre. Text: 'Orgue à vendre'. Details: Harmonium avec pédalier, marque Thomas (gros modèle) 2 claviers, 19 registres (jeux et accouplements) soufflerie électrique, magnifique instrument, occasion. 735-A, ave Outremont, Montréal. 5-5-31.

Advertisement for A Louer. Text: 'A LOUER'. Details: Rue Maisonneuve, No 1050, apt 1, en face de l'hospice Ste-Brigitte, un très beau petit logis, tout neuf, très éclairé et des plus confortables. S'adresser au concierge, Chénier 1225. 2-5-31.

Advertisement for Complément à notre service. Text: 'Complément à notre service'. Details: La Banque Provinciale du Canada vient d'ajouter un complément fort utile aux divers services qu'elle maintient déjà. Notre institution est la première banque en Canada qui a reçu du Ministère de la Marine l'autorisation officielle d'émettre ou de renouveler les licences de radios, à TOUTES ses succursales. Obtenez votre licence de radio à l'une ou l'autre de nos succursales du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick ou de l'Île du Prince-Edouard.

Advertisement for La Banque Provinciale du Canada. Text: 'LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA "où les épargnants déposent"'. Details: \$1.00 acquitte ou renouvelle votre licence de radio pour 12 mois.

Advertisement for Institutuer demande position. Text: 'Institutuer demande position'. Details: Institutuer diplômé cours primaire complémentaire, dix années d'enseignement excellentes recommandations, demande position pour septembre prochain. Ville ou campagne. Casier 76, le "Devoir".